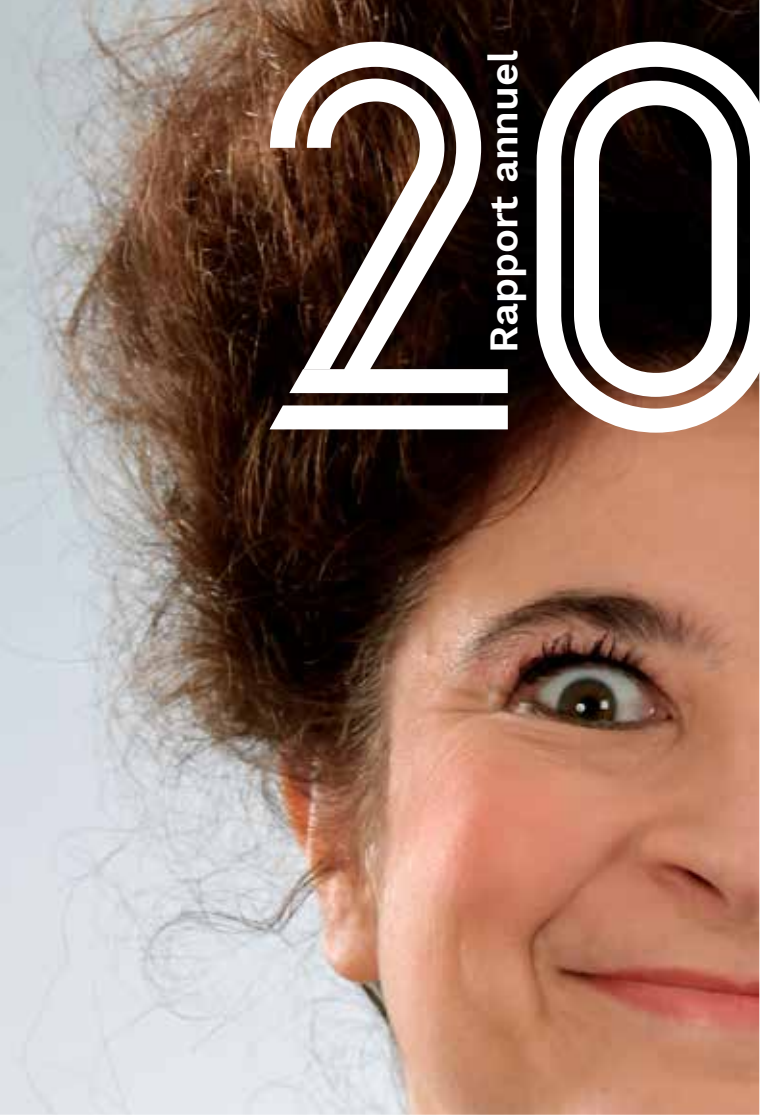


20
Rapport annuel



Un autre
regard sur
demain

sabam

SomMaire

04 _ “Toutes et tous ensemble pour relancer la culture”

08 _ Un an de “damage control”

12 _ Les répercussions du coronavirus sur les droits d'auteur

16 _ Le droit d'auteur: tendances et évolutions en 2020

19 _ La directive européenne sur les droits d'auteur doit mieux protéger les auteur.e.s à l'ère numérique

20 _ “Grâce à Sabam for Culture, les auteur.e.s ont pu créer ou mener à bien leurs projets, malgré la crise”

24 _ “L'aide de la Sabam a constitué une reconnaissance de mon travail d'auteur.e”

26 _ “Créé en urgence pour la crise sanitaire, le Fund Belgian Music a vocation à être pérennisé”

Ours

É.R.:
Sabam SC,
Rue d'Arlon 75-77,
1040 Bruxelles

Concept, design, production:
Comfidens – comfidens.be

Photographie:
Studio Dann



27 _ Un fonds social verse anticipativement 3,5 millions €

28 _ Digitalisation de la culture: la Sabam doit protéger ses membres

31 _ Comment un.e éditeur/trice musical.e peut contribuer à la carrière d'un.e auteur.e

34 _ Unisono: la Sabam, Play-Right et la SIMIM facturent d'une seule voix

38 _ “Nos collaborateurs et collaboratrices ont fait preuve d'une immense résilience l'an dernier”

41 _ Quatre collaborateurs/trices prennent la parole

44 _ “La transformation numérique rend nos processus plus intelligents”

47 _ Sabam-as-a-service



“Toutes et tous ensemble”

pour relancer la culture”

En 2020, la pandémie a bouleversé notre vie sociale. Son impact sur le secteur culturel fut colossal, y compris pour la communauté de la Sabam. “Notre secteur trouvera néanmoins des solutions. C’est indispensable, car la relance du secteur culturel revêt une importance cruciale. Pour les auteur.e.s mais aussi pour l’ensemble de notre économie.” Entretien avec Carine Libert, CEO de la Sabam, et Jan Hautekiet, son président.

“La crise sanitaire s’est apparentée à un énorme stress-test”, répond le président de la Sabam, Jan Hautekiet, lorsqu’on lui demande de résumer l’année écoulée. “Heureusement, nos processus ont bien résisté face à des circonstances que personne ne pouvait prévoir ni même imaginer. Notre machine à traiter les données a continué de tourner! Simultanément, nous n’avons évidemment pas échappé aux conséquences de la mise à l’arrêt du secteur événementiel et de l’espace public dans son ensemble. Il s’est fait sentir dans nos propres finances comme dans celles de nos membres.”

“Nous voulons aller de l’avant, cependant”, embraie Carine Libert, CEO. “Les défis sont énormes et la Sabam se prépare déjà à les relever. Nous investissons pleinement dans la poursuite de notre transformation en une organisation agile qui embrasse la technologie.”

N’y a-t-il que du négatif à retenir de l’année 2020?

Carine Libert: “Non, pas du tout. Même dans ces circonstances très compliquées, nos membres ont continué de créer. La passion dont ils font preuve pour leur métier est vraiment réjouissante. L’adoption massive de la technologie numérique est également une évolution positive. Bien sûr, certains aspects requièrent une attention particulière, mais

la technologie a fait naître de nouvelles possibilités.”

Jan Hautekiet: “L’année 2020 a aussi été marquée par le lancement de la plateforme Unisono avec PlayRight et la SIMIM. Cette initiative a rapproché les trois sociétés de gestion des droits. En pleine période de crise, elle a permis une intensification de la concertation et une plus grande implication mutuelle, et ainsi donné naissance à une communauté artistique soudée d’auteur.e.s et d’interprètes, par-delà les genres. Et il faut la préserver, car nous devons défendre ensemble la relance du secteur culturel. Ce serait dommage de nous recroqueviller à nouveau sur notre pré carré.”

Les établissements horeca et les commerces ont dû fermer leurs portes l’année dernière. N’est-il pas délicat de continuer à leur facturer leurs licences d’utilisation de la musique?

Carine Libert: “Notamment en raison de l’arrêt du live, les droits d’auteur que nous avons facturés ont baissé de quelque 33 millions d’euros par rapport à 2019. Simultanément, nous avons senti la pression des commerçant.e.s et des exploitant.e.s horeca quant à l’utilisation de la musique pendant les mois où leurs établissements

rela**N**ce

“La relance du secteur culturel sera l’un des moteurs de la relance de l’économie.”

Carine Libert, CEO



6

“Les auteur.e.s ne doivent pas tant se réinventer que s’appropriier autant que possible les nouvelles possibilités de production et de distribution. Car ce n’est sans doute pas la dernière fois que nous traversons une période d’immenses incertitudes.”

Jan Hautekiet, président

étaient fermés. Nous continuons à dialoguer avec eux/elles. Nous respectons totalement leurs difficultés: nous n'avons pas envoyé de rappel de paiement pendant les périodes de fermeture obligatoire et nous leur avons immédiatement donné la possibilité de demander le remboursement d'un mois de droits d'auteur. En revanche, il est un fait que nos membres aussi ont été lourdement touchés par la crise et que les droits d'auteur sont pour eux une source importante de revenus, et parfois la seule."

Jan Hautekiet: "Les auteur.e.s mènent une existence erratique. Ils/elles consacrent énormément de temps et d'énergie à la création d'une œuvre tout en sachant qu'ils/elles n'en récolteront les fruits qu'un an plus tard au mieux, une fois que leur œuvre sera publiée, présentée, utilisée ou interprétée. Or, aujourd'hui, ils/elles sont dans l'incapacité de récolter ces fruits parce que la vie culturelle est à l'arrêt. Nombre d'entre eux/elles ont travaillé pendant un an pour rien."

Les auteur.e.s doivent-ils/elles se réinventer en pleine crise?

Jan Hautekiet: "Pas du tout. La matière première de l'auteur.e reste la création musicale ou culturelle. Cela ne changera pas. Naturellement, de nouveaux canaux de diffusion viennent s'ajouter pour ces créations, mais ce n'est pas neuf. Les auteur.e.s ne doivent donc pas tant se réinventer que s'approprier autant que possible ces nouvelles possibilités de production et de distribution. Car je crains que nous ne devions apprendre à survivre à des périodes comme celle-ci. Ce n'est sans doute pas la dernière fois que nous traversons une période d'immenses incertitudes."

La Sabam fait face à d'autres défis que la crise sanitaire. Quels sont-ils?

Carine Libert: "La numérisation pèse sur les activités des intermédiaires. C'est naturellement un défi pour une organisation comme la Sabam, qui se positionne entre les auteur.e.s et les utilisateurs/trices des œuvres. Des géants de l'internet comme Spotify, Google, Amazon et Facebook ont enregistré d'énormes bénéfices sur l'utilisation de leur répertoire. Pour nous, le défi consiste à demeurer un maillon indispensable en fournissant des services d'excellente qualité. Il doit rester intéressant et aisé de confier la gestion des droits d'auteur à la Sabam, tant pour nos membres que pour les utilisateurs/trices de leur répertoire."

Jan Hautekiet: "Nous devons faire en sorte que nos services de traitement de données parviennent à leur vitesse de croisière et consomment le moins de 'carburant' possible. Pour ce faire, il est crucial que tous nos processus soient parfaitement au point, que nous optimisions nos services, que nous les adaptions encore plus étroitement aux besoins de nos membres et des utilisateurs/trices, et ce, en toute transparence et à un prix correct."

évolution



6

“La crise sanitaire s’est apparentée à un énorme stress-test. Heureusement, nos processus ont bien résisté à des circonstances que personne ne pouvait prévoir ni même imaginer.”

Jan Hautekiet, président



“Il serait dommage de nous recroqueviller chacun.e sur notre pré carré au terme de la crise sanitaire.”

Jan Hautekiet, président



De plus en plus de grands noms vendent les droits d'auteur de leurs catalogues à des investisseurs/euses. Est-ce une évolution négative?

Carine Libert: "Ces célébrités peuvent se permettre de vendre leurs droits d'auteur. Mais en tant que société d'auteur.e.s, nous plaçons pour le maintien des droits d'auteur entre les mains de l'auteur.e. Et puis, nous devons également défendre les plus petit.e.s auteur.e.s, pour qui il est presque impossible de revendiquer individuellement leurs droits auprès des grands acteurs. En tant qu'organisation, nous pouvons jeter beaucoup plus de poids dans la balance et ainsi leur offrir de vivre de leurs droits d'auteur. C'est la seule manière, pour de plus petit.e.s auteur.e.s, de se faire une place, mais aussi de garantir une certaine diversité culturelle."

La Sabam a procédé à un nouvel exercice stratégique en 2020. Quels objectifs avez-vous définis pour l'organisation interne?

Carine Libert: "Nous voulons construire un environnement de travail stimulant dans lequel tous/toutes les collaborateurs/trices se sentent impliqué.e.s. C'est indispensable si nous désirons poursuivre notre transformation en une organisation agile, capable de répondre rapidement aux opportunités et aux changements. En outre, nous devons rester attentifs/ives à notre santé financière, afin d'être suffisamment solides pour continuer à servir nos membres. L'idée est enfin de déployer une meilleure vision de la spécificité et de la rentabilité des différentes disciplines afin de pouvoir proposer une approche adaptée pour chacune d'entre elles, qu'il s'agisse de musique ou de scène."

Quelle est l'importance de la technologie dans cette vision d'avenir de la Sabam?

Carine Libert: "La technologie y joue un rôle primordial. Bien entendu, nous allons développer de nouveaux produits et services. Non seulement pour générer de nouveaux revenus et gagner en échelle, mais aussi pour offrir une plus grande plus-value à nos membres et aux utilisateurs/trices de leur répertoire. Nous continuerons à affiner et amé-

liorer nos outils et autres points de contact numériques pour booster l'expérience utilisateur. Via nos propres systèmes internes, nous concevons une plateforme technologique fonctionnelle, modulaire et agile afin de gagner en efficacité et de répondre plus aisément aux changements."

Pensez-vous également que la Sabam souffre d'un problème d'image?

Jan Hautekiet: "Bien que la Sabam ne soit qu'une société d'auteur.e.s parmi d'autres, de nombreux/ses utilisateurs/trices nous associent à tous les droits d'utilisation possibles et imaginables, alors qu'en réalité, nous ne représentons que certain.e.s des nombreux/euses ayants droit du secteur. Il faut sensibiliser davantage encore les utilisateurs/trices au rôle d'Unisono comme plateforme commune pour toute.s les ayants droit. Simultanément, il revient à nos auteur.e.s de parler d'une voix forte de ce qui tourne bien. Ils/elles pourraient exprimer un peu plus de fierté quant à nos réalisations! Mais nous partageons évidemment cette responsabilité. C'est à nous qu'il revient de renforcer les liens avec nos membres en améliorant la qualité de nos services et en garantissant un contact chaleureux et efficace."

Voyez-vous le secteur culturel revivre après la pandémie?

Carine Libert: "Nous comptons parmi les secteurs les plus durement touchés: nous avons été le premier secteur à avoir dû fermer et nous serons sans doute parmi les derniers à pouvoir reprendre pleinement nos activités. Pourtant, trop peu de Belges sont conscient.e.s du fait que le secteur culturel est l'un des moteurs de notre économie. Pouvez-vous imaginer un établissement horeca sans musique? Il n'y a pas de cinéma sans film. Et aucun centre culturel ne peut fonctionner sans artiste sur la scène. La relance du secteur culturel contribuera à la relance de l'économie. Je suis convaincue que l'on trouvera des solutions pour organiser à nouveau des concerts et autres représentations en toute sécurité, afin que le secteur puisse rouvrir – si nécessaire par étapes. C'est tout simplement indispensable. Car nous ne pouvons imaginer de société sans culture."



6

“Un grand nombre de nos membres sont en grande difficulté financière. S'ils ont besoin de l'argent du fonds social pour garder la tête hors de l'eau, nous devons le leur donner.”

Un an de damage

control

La crise sanitaire a lourdement pesé sur les résultats financiers de la Sabam. Les revenus, surtout, ont été frappés de plein fouet. “Nous avons procédé à des économies très ciblées”, confie Stijn Van Reusel, head of Finance & Business Controlling. “Car il nous est impossible d'appuyer sur le bouton pause: si nous ne facturons rien, nous n'avons rien à redistribuer. Et nous ne pouvons pas arrêter de redistribuer, car nos ayants droit ne toucheraient plus rien.”

Stijn Van Reusel dirige depuis deux ans le département financier de la Sabam, fort de 17 collaborateurs/trices. “En soi, les chiffres n'ont rien de passionnant, mais les histoires qui se cachent derrière le sont ! C'est ce qui m'a toujours attiré dans le fonctionnement de la Sabam. Nous ne sommes pas une entreprise traditionnelle, nous ne cherchons pas à générer des bénéfices. Mais nous représentons quelque chose qui nous porte toutes et tous: la gestion collective des droits d'auteur, que nous aidons à percevoir, pour tou.te.s les ayants droit.”

L'année écoulée s'est apparentée à de gigantesques montagnes russes pour le head of Finance & Business Controlling. “Pendant toute l'année, nous avons tenté de chiffrer l'impact financier des situations les plus diverses. Et dès que les courbes de la pandémie changeaient de direction ou que de nouvelles mesures étaient prises, nous devions tout recommencer à zéro.” Pour 2020, l'impact est clair et la situation financière s'avère très différente de ce que nous pouvions espérer initialement.

Pourtant, 2020 devait être une année jubilaire. Il y avait l'Unisono, la plateforme unique pour la musique permettant à la Sabam d'assurer la facturation de la Rémunération Équitable – destinée aux artistes-interprètes et aux producteurs/trices de musique – en plus des droits d'auteur. “En 2019, nous avons facturé près de 160 millions € de droits d'auteur. Avec la Rémunération Équitable, nous aurions dû y ajouter environ 23 millions €. Malheureusement, tout ne s'est pas passé comme prévu.”

Manque à gagner

En raison de la crise sanitaire, quasiment toutes les activités culturelles ont été annulées avec, bien entendu, des conséquences sur les droits d'auteur. Sans compter la



“L'objectif n'est pas uniquement de réaliser des économies, mais aussi de gagner en transparence.”

Stijn Van Reusel, head of Finance & Business Controlling

fermeture de l'horeca et des commerces. “La facturation des droits d'auteur est passée de 156 millions € en 2019 à 126,2 millions € en 2020. Autrement dit: la crise sanitaire nous a coûté à ce jour 30 millions €”, précise Stijn Van Reusel. Si l'on considère le montant facturé total, la perte est à première vue plus limitée, parce que la Sabam a également facturé la Rémunération Équitable via le partenariat Unisono. Soit un montant de 21,6 millions €, qui porte le total de la facturation à 152,1 millions € en 2020. Reste néanmoins une baisse de 8,7 millions € par rapport à 2019.

“Nous ne nous contentons pas de facturer des droits, nous en assurons la distribution entre les ayants droit”, poursuit Stijn Van Reusel. “En 2020, nous avons pu maintenir les distributions à niveau, à hauteur de 112,5 millions € en droits d'auteur. Mais la plupart des ayants droit ne ressentiront la perte de droits d'auteur que cette année. Et comme le secteur culturel est toujours à l'arrêt, il faut craindre qu'ils/elles ressentent aussi les effets de la pandémie l'an prochain.”

“Damage control”

La Sabam est pourtant parvenue à limiter la perte de l'exercice 2020 à 3,6 millions €, alors que dans une année “normale”, elle atteint l'équilibre financier. Après la déduction des coûts, en effet, les droits d'auteur facturés sont intégralement distribués entre les ayants droit. “Nous ne disposons pas d'importantes réserves de capitaux”, avance Stijn Van Reusel. “Nous n'avons pu limiter les pertes qu'en travaillant à la structure des coûts.” Une partie du personnel s'est ainsi retrouvée sous le régime du chômage temporaire et les bonus ont été supprimés. Soit une écono-

résultats

Projet

mie totale de 1,6 million €. En outre, les dépenses en huissiers/ères et avocat.e.s ont été réduites de 0,6 million €: les commerces et établissements horeca ont bénéficié de délais de paiement allongés, tandis que les procédures de rappel et de recouvrement ont été réduites ou temporairement interrompues.

“Les économies réalisées n’ont eu aucun impact sur notre fonctionnement opérationnel. En fin de compte, nous devons continuer à remplir le mandat que nous donnent nos membres. Nous ne pouvons nous permettre d’appuyer sur le bouton pause: si nous ne facturons rien, nous ne pourrions rien redistribuer! Et nous ne pouvons pas arrêter de redistribuer, car nos ayants droit ne toucheraient plus rien. Nous sommes donc obligés de réduire les coûts de manière très ciblée.”

La Sabam a également eu recours au système du “tax carry back”, une mesure d’aide mise en place par le gouvernement fédéral qui offre aux entreprises de reprendre, dans la déclaration fiscale de l’année de revenus 2019, leurs pertes estimées de 2020. “Nous avons ainsi pu éviter de devoir payer 0,7 million € en impôt des sociétés cette année. Une véritable bouffée d’oxygène pour nos liquidités.”

15 %

Même sans crise sanitaire, la réduction du pourcentage de coûts était l’une des priorités du head of Finance & Business Controlling. “Notre principal indicateur clé de performance est le pourcentage des coûts par rapport à la facturation moyenne des trois dernières années”, détaille Stijn Van Reusel. “Or, ce pourcentage a baissé pour la troisième année consécutive en 2020 et s’élève désormais à 19 %, sans tenir compte de l’impact de l’impôt des sociétés. Nous visons un pourcentage coûts/facturation de 15 %, comme prévu dans la loi. Cela reste notre objectif à long terme. Et c’est précisément la raison pour laquelle nous investissons beaucoup dans notre efficacité, la numérisation et les économies d’échelle potentielles.”

Le projet Unisono s’inscrit précisément dans ce contexte. Bien que l’on observe d’importants

chevauchements entre les ayants droit des droits d’auteur (les membres de la Sabam) et de la Rémunération Équitable (les membres des organisations de gestion PlayRight et SIMIM), les deux rémunérations étaient facturées séparément. Avec Unisono, il existe, depuis le 1er janvier 2020, une plateforme commune dans le cadre de laquelle PlayRight et la SIMIM sous-traitent la facturation de la Rémunération Équitable à la Sabam. “Cette collaboration représentait pour toutes les parties une chance immense et une situation gagnant-gagnant: forts déjà d’un fichier de client.e.s vaste et précis, nous avons pu gagner en échelle. Et nos partenaires ont pu sous-traiter la facturation à moindres frais.”

Cette collaboration est une source d’inspiration pour l’avenir. “Il serait parfaitement possible de greffer des services supplémentaires à notre structure de coûts actuels. L’objectif n’est pas de faire des bénéfices. Mais nous voulons réduire les coûts afin de pouvoir facturer des commissions plus basses tout en garantissant un service de qualité.”

Ici aussi, la crise sanitaire a freiné les ambitions. “Nous maîtrisons en grande partie l’aspect coûts, mais ce n’est évidemment pas le cas de la facturation. Une diminution de la facturation sous l’effet de la crise sanitaire aura inévitablement des conséquences pour le pourcentage coûts/facturation.”

Investir

La Sabam compte investir dans les années à venir. En 2021, elle développera notamment une nouvelle plateforme modulaire qui doit accélérer et rendre plus efficaces tant la facturation que la distribution des droits d’auteur. “Ce sera la pierre angulaire de notre stratégie d’investissement pour le futur”, conclut Stijn Van Reusel. “Il s’agit d’un investissement de quelque 10 millions €, réparti sur quatre ans. L’objectif n’est pas uniquement de réaliser des économies: nous souhaitons gagner en transparence. Dans ce domaine aussi, nous allons accomplir d’importants progrès.”

Chiffres-clés financiers

19%

Pourcentage des coûts par rapport aux facturations

20 millions €
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL



0,2 million €
Impôt des sociétés

-3,6 millions €
PERTE DE L'EXERCICE

152,1

millions €

MONTANT FACTURÉ TOTAL
(y compris la plateforme unique pour la musique)

126,2

millions €

Droits d’auteur facturés

28,9

millions €

CHARGES OPÉRATIONNELLES BRUTES (hors impôts)

-1,6

million €

BAISSE DES CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR RAPPORT À 2019



Les répercussions du coronavirus sur les droits d'auteur

2020 fut une année noire pour le secteur événementiel belge. Pourtant, Steven Desloovere (head of Repertoire & Distribution) comme Serge Vloeberghs (head of Licensing) en sont convaincus: cette crise est porteuse d'opportunités inédites. Ils placent notamment leurs espoirs dans l'utilisation des nouvelles technologies.

Comment pouvons-nous vous situer au sein de la Sabam?

Steven Desloovere: "En tant que head of Repertoire & Distribution, je suis responsable, avec mon équipe, de la distribution de tous les droits facturés. Nous nous basons pour ce faire sur le répertoire de nos membres, dans des secteurs allant de la musique à l'audiovisuel en passant par le théâtre et la danse, les arts visuels et la littérature."

Serge Vloeberghs: "Quant à moi, je suis head of Licensing. Avec une équipe complète de collaborateurs et collaboratrices passionné.e.s, je coordonne toutes les activités de licences de la Sabam. Nous octroyons des licences permettant d'utiliser le répertoire multidisciplinaire de nos membres à des utilisateurs/trices très divers.es, des tenanciers/ères de cafés et de restaurants aux organisateurs/trices de concerts en passant par les chaînes de radio et de télévision et les câblo-opérateurs."

Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur votre domaine d'activité?

Steven Desloovere: "L'impact de la pandémie sur la distribution des droits facturés est resté assez limité l'an dernier, car nous avons toujours environ une année de décalage sur la facturation. La grande exception est le secteur théâtral et musical, où la distribution est nettement plus rapide. Ce secteur s'est ainsi retrouvé en grande difficulté



6

"À terme, nous devons accélérer et gagner en transparence dans la distribution des droits facturés. La technologie y jouera un grand rôle."

Steven Desloovere,
head of Repertoire & Distribution

"La Sabam doit de plus en plus oser se positionner sur le marché comme une actrice clé, une partenaire fiable du secteur événementiel belge et de l'ensemble du secteur culturel."

Serge Vloeberghs,
head of Licensing

en 2020. Pour les autres, les véritables conséquences de la crise ne se feront sentir qu'en 2021."

"Indépendamment de cela, le coronavirus a évidemment eu un impact gigantesque sur notre fonctionnement. La distribution de tous ces droits repose largement sur la concertation et la collecte d'informations auprès de nos membres et des utilisateurs/trices de notre répertoire, ce qui impliquait auparavant beaucoup de contacts physiques. Cependant, la transition s'est très bien déroulée."

Serge Vloeberghs: "Début 2020, nous avons lancé Unisono, un guichet unique qui offre aux utilisateurs/trices de notre répertoire musical la possibilité de ne recevoir qu'une seule facture pour les droits d'auteur et la Rémunération Équitable. À la mi-mars, nous avons dû tout reprogrammer du jour au lendemain. De nombreux/ses organisateurs/trices d'événements avaient en effet déjà déclaré sur cette nouvelle plateforme des activités qui ne devaient avoir lieu que plus tard dans l'année. Le confinement a considérablement accru les besoins de communication et le travail administratif. Nous avons tout mis en œuvre pour décharger autant que possible les organisateurs/trices de ces nouvelles contraintes."

L'an dernier, les droits répartis ont progressé de 17 % alors que vos revenus de licence se sont contractés de 5 %. Une telle évolution est-elle tenable à plus long terme?

Serge Vloeberghs: "En réalité, la situation est encore plus dramatique. Les revenus de droits d'auteur ont baissé de 20 %. C'est une chute que nous avons pu en grande partie compenser par la facturation de la Rémunération Équitable, que nous avons assurée également pour Play-Right et la SIMIM, nos partenaires au sein d'Unisono. Si l'on prend uniquement les droits d'auteur en considération,



“Nous allons répartir le plus rapidement possible les réserves constituées entre nos membres.”

la fermeture de l'horeca et l'annulation de tous les grands concerts, de la majorité des représentations théâtrales et de l'ensemble de la saison des festivals a effectivement provoqué un effondrement des revenus en 2020.”

Steven Desloovere: “L'année prochaine sera elle aussi inévitablement marquée par une baisse des droits répartis, même si nous faisons tout pour la limiter autant que possible. Nous procédons pour cela de deux manières.”

“Tout d'abord, nous avons pris la précaution de constituer plusieurs réserves ces dernières années, en raison des informations manquantes concernant l'utilisation de notre répertoire. Nous avons par ailleurs perçu quelques arriérés de droits. Nous allons répartir le plus rapidement possible ces réserves parmi nos membres.”

“Ensuite, nous voulons – grâce aux nouvelles technologies – faire en sorte que nos membres et utilisateurs/trices puissent nous fournir plus rapidement leurs listes de programmation complètes. Plus vite ils nous transmettront toute la documentation relative aux compositions et aux œuvres qui sont utilisées et

aux endroits où elles sont jouées, plus vite nous pourrons verser les droits facturés. Voici sans nul doute l'un de nos principaux défis pour les mois à venir.”

Vous représentez les auteur.e.s de cinq secteurs très divers. Quels sont ceux qui vont le plus souffrir de l'épidémie?

Serge Vloeberghs: “Proportionnellement, c'est dans le théâtre que la crise aura le plus de conséquences néfastes, car les auteur.e.s de théâtre tirent la majeure partie de leurs revenus de la représentation de leurs œuvres. En termes absolus, néanmoins, c'est le secteur musical qui sera le plus sévèrement touché. Et ce, bien que ces auteur.e.s aient la chance de ne pas être uniquement tributaires des festivals et des concerts puisque leurs œuvres peuvent être diffusées à la radio et à la télévision, par exemple. Ils/elles ont ainsi la garantie de conserver une partie de leurs revenus grâce aux droits que nous facturons auprès de ces médias. Quant aux autres disciplines – l'audiovisuel, les arts visuels et la littérature – elles n'échapperont pas pour autant à la crise, même si ses effets seront moins directs et

moins marqués.”

Pouvez-vous évaluer précisément l'ensemble des pertes?

Serge Vloeberghs: “Nous craignons une baisse des droits d'auteur facturés d'environ 53 millions € en 2020 et 2021. C'est une estimation provisoire.”

Steven Desloovere: “Si je dois traduire ces chiffres dans la distribution aux membres, cela représentera sans doute une perte de quelque 30 millions €. Avec les pouvoirs publics, nous tentons de compenser autant que possible ce manque à gagner.”

Plusieurs secteurs lourdement touchés comme l'horeca n'ont pas caché leur mécontentement face à l'approche à leurs yeux “trop stricte” de la Sabam. Que leur répondez-vous?

Serge Vloeberghs: “En 2020, les auteur.e.s, qui ont eux/elles-mêmes été lourdement touché.e.s par la crise, se sont concerté.e.s avec plusieurs fédérations professionnelles et ont montré leur solidarité avec les autres secteurs les

plus affectés en accordant une réduction d'un mois sur le paiement des droits d'auteur. Des négociations sont en cours avec le ministre compétent pour l'obtention de mesures compensatoires suffisantes, afin qu'une nouvelle réduction de la facture Unisono soit possible sans conséquences préjudiciables pour nos membres. Au printemps de l'an dernier, nous tablions encore sur un confinement relativement bref, personne ne pouvait prévoir à ce moment qu'une deuxième vague déferlerait sur nous après l'été et que plusieurs secteurs seraient à nouveau contraints de fermer leurs portes pendant plusieurs mois. En outre, la Sabam a pris une série d'autres mesures et adapté plusieurs tarifs pour aider les utilisateurs/trices de notre répertoire. Et ce, alors que de nombreux/ses auteur.e.s n'ont souvent obtenu aucune compensation de ces mêmes pouvoirs publics.”

imPact

Vous attendez-vous à ce que l'impact de cette crise soit digéré à relativement court terme ou fera-t-elle encore longtemps sentir ses effets?

Steven Desloovere: “Je crains que la seconde option soit la bonne. On peut s'attendre à un grand nombre de faillites. Dans l'horeca bien sûr, mais également dans le commerce et les festivals. Cela implique une baisse des droits facturés. Simultanément, je fonde beaucoup d'espoir sur les événements: ce secteur va connaître une forte reprise. Mais dans combien de temps? Là est évidemment la question.”

Serge Vloeberghs: “Au regard des discussions que je mène avec plusieurs fédérations professionnelles, il me semble que deux à trois ans seront nécessaires pour retrouver le niveau de 2019. De plus, on peut effectivement se demander combien de commerces et de restaurants mettront la clé sous le paillason après ces mois de fermeture. Dans quelle mesure l'économie belge sera-t-elle capable de rebondir après une pandémie d'une telle ampleur? Point positif: de nouvelles technologies ont percé l'an dernier. Je pense par exemple aux livestreams de concerts, qui pourraient constituer une source de revenus pour les artistes. Ce phénomène pourrait continuer à progresser.”

Indépendamment de la situation sanitaire, quels sont les grands défis de la Sabam?

Steven Desloovere: “À terme, nous devons accélérer et gagner en transparence dans la distribution des droits facturés. La technologie y jouera un grand rôle; en ce sens, la pandémie a sans doute été un

catalyseur. Nous sommes en train de construire une toute nouvelle réforme technologique avec un double objectif: accélérer la distribution des droits d'auteur et mieux identifier le répertoire utilisé. À présent que diverses plateformes de streaming favorisent l'utilisation internationale du répertoire, ce n'est pas un luxe: chaque minute, ce sont ainsi 50 heures de vidéos qui sont chargées sur YouTube. Et toutes ces vidéos incluent potentiellement une partie de notre répertoire. Ne vous y trompez pas, cette internationalisation est un phénomène très large qui touche presque toutes les disciplines, des arts visuels aux arts musicaux.”

Serge Vloeberghs: “Grâce à la combinaison des technologies et des données, nous aurons la capacité de surveiller plus proactivement l'utilisation du répertoire de nos membres à la fois en Belgique et à l'étranger. Simultanément, la collaboration avec ICE Services à partir du 1er janvier de cette année nous offrira la possibilité d'obtenir davantage de droits auprès des grands acteurs en ligne comme Spotify et Deezer. Et pourquoi ne pourrions-nous pas fournir de nouveaux services grâce aux données dont nous disposons? Nous possédons une mine d'informations qui pourraient intéresser d'autres parties. Pensez à l'accompagnement des organisateurs/trices débutant.e.s dans leurs événements, ou à la mise sur pied d'un forum où les organisateurs/trices entreraient en contact avec des artistes, des sous-traitant.e.s techniques et des annonceurs potentiels... L'objectif est de créer de la plus-value avec les données dont nous disposons, enrichies ou non de données supplémentaires. La Sabam doit de plus en plus oser se positionner sur le marché comme une actrice clé, une partenaire fiable du secteur événementiel belge et par extension de l'ensemble du secteur culturel.”



tendances et évolutions en 2020

Droits répartis

+28%

Droits d'exécution à l'étranger

Une meilleure documentation des playlists et une collaboration plus étroite avec les sociétés d'auteur.e.s étrangères permettent de booster la distribution des droits en provenance de l'étranger.

+40%

Reprographie

La Sabam a été en mesure de distribuer nettement plus de droits de reprographie. La raison? Une meilleure documentation et un grand nombre de déclarations supplémentaires d'auteur.e.s, de compositeurs/trices et d'éditeurs/trices.

+3%

Droits d'exécution en Belgique

Cette progression s'explique de deux façons: par l'augmentation (+ 5 %) des droits facturés en 2019 et par une focalisation sur la réception de playlists manquantes, de sorte que nous avons pu distribuer un certain nombre de réserves plus anciennes.

Top 12

des sociétés étrangères auxquelles nous répartissons des droits



- GB (PRS)
- FR (SACEM)
- US (BMI)
- US (ASCAP)
- NL (BUMA)
- DE (GEMA)
- FR (SDRM)
- CA (SOCAN)
- IT (SIAE)
- GB (MCPS)
- SE (STIM)
- NL (STEMRA)
- Autres sociétés

-10%

Online

En 2019, cette section a connu une croissance exponentielle (+ 87 %). La Sabam s'est engagée dans un nouveau système qui atteindra sa vitesse de croisière dès 2021. Nous devrions pouvoir dès lors distribuer beaucoup plus de droits online.

-37%

Théâtre et danse

L'impact de la crise du coronavirus est bien visible ici. Dans ce secteur, les droits d'auteur sont distribués plus rapidement, ce qui fait immédiatement sentir une baisse des performances.

(en €)	2020	2019	2018	2020 par rapport à 2019	
Droits d'exécution Belgique	81.545.822	78.979.635	83.559.509	2.566.186	3%
Droits d'exécution en provenance de l'étranger	9.182.630	7.179.443	7.461.944	2.003.186	28%
Droits de reproduction mécanique Belgique	4.352.179	4.402.858	5.108.877	-50.679	-1%
Copie privée	3.778.505	4.238.895	5.235.314	-460.390	-11%
Théâtre et danse	2.917.906	4.603.870	3.073.712	-1.685.964	-37%
Online	2.875.156	3.209.302	1.717.878	-334.145	-10%
Arts visuels	2.562.425	3.017.083	1.287.530	-454.657	-15%
Droits de reproduction méc. en prov. de l'étranger	2.063.985	2.224.659	2.071.471	-160.674	-7%
Reprographie	1.847.581	1.318.745	1.278.275	528.836	40%
Musique d'ambiance	655.941	658.327	590.047	-2.387	0%
Droit de prêt public	488.388	499.602	1.583.479	-11.213	-2%
Droits des utilisateurs commerciaux	136.174	150.177	224.712	-14.003	-9%
Littérature	80.635	77.288	129.282	3.347	4%
Droits d'auteur	112.487.326	110.559.882	113.322.030	1.927.443	2%
Droits voisins (via Unisono)	22.747.669	4.590.755	1.587.464	17.493.131	396%
RÉPARTITION TOTALE	135.234.994	115.150.637	114.909.495	19.420.574	17%

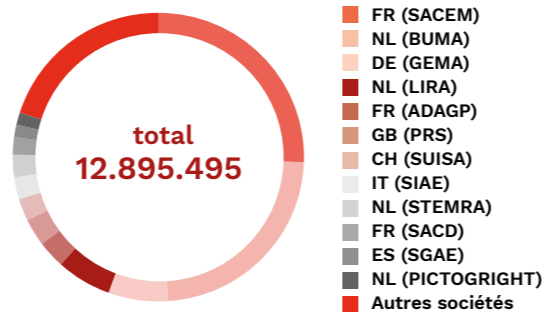
Droits facturés

+14%

Online

Le streaming online connaît une forte hausse. Important à savoir: ces droits sont facturés et distribués au niveau international. La Sabam a pu facturer un montant supérieur parce que notre licence a été étendue à d'autres pays.

Top 12
des sociétés dont nous recevons des droits



Droits d'exécution publique de la musique

D'une part, les établissements horeca et les commerces qui ont été contraints de fermer leurs portes ont pu demander une contribution de solidarité à hauteur d'un mois de droits d'auteur; de l'autre, la facturation a été temporairement suspendue et reportée.

-45%

-42%

Théâtre et danse

Des spectacles de masse de Studio 100 aux performances dans les centres culturels et dans le circuit amateur: presque tout a été suspendu en 2020. De quoi expliquer la très forte baisse de ce secteur.

(en €)	2020	2019	2018	2020 par rapport à 2019	
Médias	48.531.631	44.869.867	46.180.881	3.661.764	8%
Droits d'exécution publique - musique méc.	34.104.076	55.253.203	51.926.141	-21.149.127	-38%
Sociétés étrangères	12.914.053	11.702.008	13.080.678	1.212.045	10%
Online	8.580.546	7.502.756	5.358.250	1.077.790	14%
Licences légales	7.075.995	6.612.283	6.379.262	463.711	7%
Droits d'exécution publique - musique viv.	5.849.332	17.260.611	17.158.575	-11.411.279	-66%
Droits de reproduction mécanique	3.850.425	5.619.134	6.710.802	-1.768.709	-31%
Théâtre & danse	3.242.436	5.614.965	3.817.745	-2.372.529	-42%
Arts visuels	1.943.045	1.475.962	1.269.354	467.083	32%
Littérature	90.655	89.562	140.185	1.093	1%
Droits d'auteur	126.182.194	156.000.351	152.021.871	-29.818.157	-19%
Droits voisins (via Unisono)	25.941.905	4.856.389	2.182.788	21.085.516	434%
FACTURATION TOTALE	152.124.099	160.856.740	154.204.659	-8.732.641	-5%

La directive **européenne** sur les droits d'auteur doit mieux protéger les auteur.e.s à l'ère numérique

Avec la directive européenne sur les droits d'auteur, c'est une étape importante qui est franchie vers une rémunération correcte des artistes pour les œuvres partagées sur les plateformes en ligne. La position juridique des auteur.e.s en sort également renforcée, souligne Inge Vanderveken, head of Legal & International Affairs.

La directive européenne sur les droits d'auteur "est clairement un pas en avant", juge Inge Vanderveken. D'abord et avant tout, cette directive considère que les plateformes internet communiquent à destination du public et ont donc besoin de l'autorisation des ayants droit ou des sociétés d'auteur.e.s, comme la Sabam. Elles devront par conséquent supprimer le contenu pour lequel aucune autorisation n'a été donnée. Autrement dit, la directive les rend responsables de ce qui est publié sur leur plateforme. "Un débat qui faisait rage depuis plusieurs années trouve enfin sa conclusion", apprécie Inge Vanderveken. "La plupart des auteur.e.s ne sont pas opposé.e.s au fait que leurs œuvres se retrouvent sur YouTube. Le problème est qu'ils/elles ne sont pas payé.e.s."

Transposer dans la législation belge

La directive prévoit par ailleurs plusieurs dispositions liées aux licences d'auteur.e. Celles-ci doivent faire en sorte que les auteur.e.s obtiennent une rémunération adéquate et correcte pour l'utilisation de leurs œuvres. Les mesures comprennent

notamment une obligation de transparence, une clause de succès et un retour des droits de l'auteur.e si ses œuvres ne sont plus exploitées par les personnes avec lesquelles il/elle a conclu une licence d'exclusivité.

"Les modalités pratiques pourront être fixées par secteur, par le biais d'accords collectifs", pointe Inge Vanderveken. "En outre, la directive prévoit une série de nouvelles exceptions pour la fouille automatique de textes et de données – le Text and Data Mining (TDM) – ainsi que l'enseignement. Et donne davantage de droits aux éditeurs/trices de presse. La directive européenne n'est qu'une première étape, cependant. Elle doit encore être transposée dans la législation belge. Normalement, ce sera chose faite d'ici l'été. Nous étions l'un des premiers pays européens à disposer d'un texte, mais nous avons pris un peu de retard depuis."

La Sabam comme négociatrice

"Nous sommes satisfait.e.s de la directive, car elle renforce la position des au-

teur.e.s, et nous souhaitons aujourd'hui participer à l'élaboration des modalités pratiques", poursuit Inge Vanderveken. Concrètement, elle voit par exemple la Sabam jouer un rôle dans les négociations d'accords collectifs. "La directive prévoit que les ayants droit recevront une rémunération adéquate et proportionnelle. Nous plaçons pour un montant minimum fixé dans le cadre d'un accord collectif afin que les auteur.e.s ne cèdent pas leurs droits pour une bouchée de pain."

Il reste néanmoins de nombreux obstacles à surmonter, prévient la juriste. "La directive prévoit par exemple une clause de succès lorsqu'une rémunération s'avère faible par rapport aux revenus de l'exploitant.e. Mais celui/celle-ci doit faire preuve de transparence sur ses revenus. Car pour répartir correctement les droits, nous avons besoin de données adéquates. Or, ce sont trop souvent les plateformes qui décident des données que nous obtenons."



6

"Nous sommes satisfait.e.s de la directive car elle renforce la position des auteur.e.s."

Inge Vanderveken,
head of Legal & International Affairs

"Grâce à Sabam for Culture

les auteur.e.s
ont pu créer ou
mener à bien
leurs projets,
malgré la crise"

"Par le biais d'initiatives existantes et nouvelles, nous sommes resté.e.s aux côtés de nos auteur.e.s et éditeurs/trices pendant la crise sanitaire", se félicite Olivier Maeterlinck, head of Corporate Communication & Cultural Affairs. Concrètement, Sabam for Culture a versé plus de 1,5 million € l'an dernier. Un montant record, octroyé aux membres de la Sabam dans le cadre de plus de 700 initiatives de soutien et de relance.

Promouvoir, diffuser et développer le répertoire de la Sabam sous toutes ses formes: telle était la mission de la Promotion artistique belge lors de sa création en 1981. Ce fonds culturel était néanmoins une organisation distincte avec un budget assez limité, alors que son successeur, Sabam for Culture, fait désormais partie intégrante de la Sabam. "Durant les premières années, nous pouvions distribuer un peu plus de 10.000 €", évoque Olivier Maeterlinck, head of Corporate Communication & Cultural Affairs. "Aujourd'hui, nous disposons d'un budget de 1,5 million €. Et pour soutenir et relancer le secteur culturel, l'organe d'administration de la Sabam a consenti une rallonge budgétaire d'environ un demi-million €. Nous avons ainsi pu octroyer deux fois plus de bourses cette année, par exemple. Et ce n'est pas un one-shot. En 2021, le budget total de Sabam for Culture atteindra à nouveau près de 2 millions €."

initiatives



"Sabam for Culture peut notamment investir ces fonds dans la création, l'utilisation et l'internationalisation des œuvres dans toutes les disciplines artistiques."

D'où le fonds tire-t-il ses ressources financières?

Olivier Maeterlinck: "Chaque fois que nous versons des droits d'auteur à des membres, à des auteur.e.s internationaux/ales et à des sociétés de droits d'auteur étrangères, nous opérons une retenue solidaire à des fins sociales, culturelles et éducatives. Chacune contribue ainsi à la solidarité mondiale et collective entre les auteur.e.s par le biais de ses droits d'auteur. Sabam for Culture peut notamment investir ces fonds dans la création, l'utilisation et l'internationalisation des œuvres dans toutes les disciplines artistiques. Le soutien accordé par Sabam for Culture repose sur quatre piliers: des bourses, des prix, une aide structurelle aux associations professionnelles et un soutien à des projets et événements."

"Nous ne réclamons pas par la suite ce que verse le fonds. Nos bourses constituent donc une intervention en

faveur de l'auteur.e, pour financer un projet artistique, du coaching professionnel ou de la promotion en Belgique ou à l'étranger, entre autres. Les éditeurs/trices de musique peuvent également solliciter une aide, par exemple pour organiser une session d'écriture ou participer à une activité professionnelle à l'étranger. Pour ce qui concerne les événements et les projets, on pourrait plutôt y voir du sponsoring culturel. Ce financement s'effectue dans le cadre d'un partenariat: nous organisons ensemble un événement de networking pour le secteur. Lors des festivals de cinéma, ce peut être une soirée exclusive pour nos membres. Ou les organisateurs/trices nous réservent une petite place dans leur programme pour une séance d'information, une présentation ou un speed-dating pour le secteur."

6

"Au cours des années à venir, nous voulons nous impliquer davantage dans la professionnalisation du secteur et la juste rémunération de nos artistes."

Olivier Maeterlinck, head of Corporate Communication & Cultural Affairs



FOCUS

FO

Comment déterminez-vous qui reçoit une bourse?

Olivier Maeterlinck: “Les conditions d’octroi sont clairement définies, fixées par une commission externe composée d’expert.e.s de terrain. Lorsqu’une demande satisfait à toutes les conditions, nous octroyons automatiquement la bourse. En fonction des besoins actuels et en concertation avec les fédérations professionnelles, nous créons fréquemment de nouvelles bourses adaptées à la réalité du secteur. Après le premier confinement, nous avons ainsi remarqué une diminution des budgets des organisateurs/trices du fait de l’accueil d’un public restreint. Nous avons donc développé une nouvelle bourse qui permet aux groupes de musique de se produire avec un.e musicien.ne supplémentaire, un.e ingénieur.e du son ou un.e technicien.ne lumières. Nous avons également créé de nouvelles bourses pour financer des livestreams, enregistrer des clips vidéo, organiser des séances d’écriture, des lectures, des séances d’auto-graphes, etc. Nous avons enfin assoupli les critères d’accès à une série de bourses existantes en 2020 afin d’augmenter le nombre de candidat.e.s qui y ont droit.”

Et qui décide des événements ou projets qui bénéficient d’une aide financière?

Olivier Maeterlinck: “C’est la même commission qui traite toutes les demandes. D’une part, elle vérifie si

une demande répond à une série de critères formels établis dans le règlement correspondant. D’autre part, elle juge dans quelle mesure un événement ou un projet stimule la création, l’internationalisation et l’utilisation, encourage la professionnalisation du secteur ou prête attention à la durabilité, à la diversité et à la multiculturalité, par exemple. Pour un événement, un investissement en faveur de l’écologie ou de l’égalité des genres – ou le fait de viser un public large – peut être un atout supplémentaire. Enfin, Sabam for Culture veut obtenir la garantie, de la part des organisateurs/trices, qu’ils/elles rémunéreront correctement les auteur.e.s ou artistes pour leurs prestations.”

Comment les membres ont-ils/elles réagi aux nombreuses possibilités de financement disponibles l’an dernier?

Olivier Maeterlinck: “Les retours ont été très positifs. Grâce à ce financement, de nombreux/ses auteur.e.s ont pu réaliser leur création, mener leur projet à bien ou assurer leur promotion durant la crise sanitaire. La disparition des revenus du live a créé d’énormes besoins de financement. Grâce, entre autres, à ce budget de relance supplémentaire, nous avons à nouveau pu approuver la majorité des demandes que nous avons reçues. Sabam for Culture continuera à soutenir ses membres et le secteur aussi longtemps que ce sera possible. Même à partir de montants modestes, il est possible d’accomplir de grandes choses.”

Que réservent l’année 2021 et le futur en général pour Sabam for Culture?

Olivier Maeterlinck: “Nous souhaitons mettre encore davantage l’accent sur le soutien et l’accompagnement de talents prometteurs. Et fournir le financement dont a besoin un.e auteur.e à chaque moment de sa carrière. Car la carrière d’un.e auteur.e est rarement linéaire, ses besoins diffèrent selon qu’il/elle se trouve au début ou à un stade plus avancé de son parcours artistique. De même, des aides et soutiens financiers différents sont nécessaires avant, pendant et après le processus de création et de production. Enfin, dans le cadre de nos opérations et de notre accompagnement, nous voulons nous impliquer davantage dans la professionnalisation du secteur – avec notamment l’organisation de séances d’information, de master classes et d’ateliers – et la juste rémunération de nos artistes.”

Sabam for Culture

Plus de
700
initiatives grâce
à un budget de
1,5 million €



563



28 prix

Face à la crise sanitaire, Sabam for Culture s’est concentrée sur quatre piliers: des bourses, des prix, une aide structurelle aux associations professionnelles et des soutiens aux projets et événements.

Elle a ainsi distribué **563** bourses dans cinq disciplines: la musique, l’audiovisuel, le théâtre et la danse, la littérature et les arts visuels. Quelque 90 projets et événements ont également bénéficié d’un soutien financier. En 2020, **28** auteur.e.s ont été honoré.e.s par un prix en espèces offert par Sabam for Culture. Et 17 associations professionnelles, comme la fédération des auteur.e.s, compositeurs/trices et interprètes réuni.e.s (FACIR), l’association des écrivains belges et l’association des réalisateurs & réalisatrices francophones (ARRF), ont bénéficié d’une aide structurelle. Enfin, Sabam for Culture a lancé de nouvelles initiatives destinées à améliorer le soutien accordé aux auteur.e.s et aux organisations culturelles en pleine crise sanitaire.

90
événements
et projets



17



**SOUTIENS À DES
FÉDÉRATIONS**



Photos par Frédéric Moulaert

“L’aide de la Sabam à constitué une reconnaissance de mon travail d’auteure”

Elle se définit comme “humoriste humaniste”. L’auteure et artiste de stand-up Zidani était en pleine préparation de son nouveau spectacle quand le premier confinement a été décrété. Elle a présenté sa candidature au fonds Sabam for Culture et reçu un soutien pour traverser cette période délicate. Une aide financière, mais aussi un coup de pouce au moral, témoigne-t-elle.

“Le coronavirus est une tragédie, bien sûr, mais pour moi, l’annonce du premier confinement a presque constitué un soulagement”, relate Sandra Zidani, mieux connue sous son seul patronyme, devenu son nom de scène. “On nous en demande beaucoup dans notre vie de tous les jours, c’est très intense. En temps normal, je joue plusieurs spectacles en parallèle, ils se bonifient, se nourrissent les uns les autres, s’enrichissent de l’interaction avec le public. J’adore mon travail, mais les demandes annexes – par exemple, il faut être présente sur l’internet, s’y renouveler fréquem-

ment, etc. – prennent beaucoup de temps et d’énergie. Le public ne s’en rend pas forcément compte. Il ne réalise pas non plus à quel point nous travaillons dans une pénurie de moyens. Bref, j’étais à fond. J’avais préparé une assez belle saison... et tout s’est arrêté.”

Au soulagement a rapidement succédé une inquiétude pour la suite. Zidani a vu ses contrats reportés alors qu’avec son ASBL et ses partenaires, qui coproduisent ses spectacles, elle devait financer une création. “On a dû tout repenser. On a vu que le maintien intégral des dates d’octobre serait impossible, alors on en a reporté 20 à 2022. Il faut être zen pour créer dans de bonnes conditions; or, la période s’est avérée extrêmement stressante, avec des reports en chaîne, des jauges pour les salles suivies de dérogations arrivées assez tard.”

La Sabam a été présente pour les artistes

Quand elle voit qu’elle répond aux critères de l’appel à projets lancé par la Sabam et relayé par la page Facebook de la romancière Sylvie Godefroid, Zidani soumet son futur spectacle, *Les Pingouins à l’aube*. “Un récit de vie, mais également l’occasion d’une plongée dans l’histoire”, lit-on sur le site de la comédienne. Le spectacle “est

aussi un hommage aux invisibles et au monde culturel qui, comme la banque, semble voué à une possible disparition”.

Zidani est sélectionnée, reçoit une bourse pour la création de ce nouveau one-woman-show et bénéficie d’un versement anticipé d’une aide généralement débloquée au moment où l’auteur.e cotisant.e part à la pension. “La Sabam a été présente pour les artistes. Ce qu’elle a mis en



Photo par Etienne Pixel

place a vraiment fait une différence. Pour moi, c’était important parce que, pour une fois, mon travail d’auteure était reconnu et rémunéré comme tel. Moralement, cela a beaucoup compté. Car en général, je suis payée comme comédienne, mais pas pour l’écriture.”

L’auteure bruxelloise se dit “en colère”, cependant: à ses yeux, le Covid-19 a mis en évidence des lacunes profondes de notre société, et notamment la précarité des artistes. “En Belgique, nous n’existons pas, nous les artistes qui n’exerçons pas

“En général, je suis payée comme comédienne, mais pas pour l’écriture. Moralement, être rémunérée comme auteure m’a fait du bien.”

Zidani,
auteure et artiste de stand-up

dans le secteur subventionné. Nous ne bénéficions d’aucune considération, nous sommes tout juste toléré.e.s par les pouvoirs publics. Pourtant, la culture fait, pour moi, partie des trois piliers d’une société qui fonctionne, avec l’enseignement et les soins de santé. Et puisque l’argument économique semble tout dominer, j’ajoute que l’activité du spectacle est importante de ce point de vue aussi! Mais justement, l’obsession des logiques économiques a entraîné un aveuglement collectif: un peu comme pour le nuage radioactif de Tchernobyl en 1986, la Belgique a semblé croire que le virus s’arrêterait à ses frontières. J’espère que nous tirerons collectivement les leçons de cette crise, que la bienveillance deviendra une valeur centrale, qu’on va se mettre à vivre autrement. C’est quand même frappant que la nature ait regagné du terrain pendant les confinements!”

Lever de rideau en septembre

Privée de scène, Zidani ne manque pas pour autant d’occupations. “En ce moment, comme je ne peux pas jouer, j’écris beaucoup. Je peins aussi, même si je suis moins connue pour cela. Dans tous les cas, qu’on se le dise: le 21 septembre, je jouerai à Mouscron!”



“Il s’agissait principalement de venir en aide à des initiatives stoppées net par la crise.”

Fabian Hidalgo, coordinateur de FACIR

— “Créé en urgence pour la crise sanitaire, le Fund Belgian Music a vocation à être pérennisé” —

Lui-même musicien de profession, Fabian Hidalgo est coordinateur de FACIR (Fédération des auteur.e.s, compositeurs/trices et interprètes réuni.e.s) et cofondateur du Fund Belgian Music (FBM), créé à l’échelle fédérale pour soutenir les artistes belges. Le fonds intervient notamment pour les supports dont la sortie avait été reportée par le confinement.

D’où vient le FBM?

C’est une cocréation des sociétés de gestion collective des droits, Sabam et PlayRight, ainsi que des deux fédérations de musicien.ne.s, GALM et

FACIR, dont je suis également coordinateur. FACIR, qui rassemble les artistes de la musique en Wallonie et à Bruxelles, compte 800 membres. Avant la crise sanitaire, la nécessité d’un fonds de soutien à l’échelle nationale nous paraissait déjà évidente à tous/toutes. Avec le Covid, nous avons réorienté nos efforts vers un fonds de relance fonctionnant par appels à projets, avec un jury de huit personnalités indépendantes. La Fondation Roi Baudouin a soutenu la création du FBM. Notre volonté était aussi d’être des porte-paroles auprès des institutions et des interlocuteurs/trices politiques.

Comment traversez-vous cette période?

Au début de l’épidémie, mon groupe et moi – je suis batteur – devions partir en résidence pour composer,

avec l’idée d’enregistrer puis de sortir un disque en été. On avait commencé à écrire nos premières chansons. Nous avons dû tout repenser, avancer de semaine en semaine. La fédération a accompli un gros travail entre mars et juillet, car il fallait faire l’interface entre le politique – fédéral, communautaire, régional – et les musicien.ne.s. Pour l’anecdote, les aides “d’urgence” de la Région wallonne sont arrivées en mars 2021...

Quels projets ont pu être soutenus?

Il s’agissait principalement de venir en aide à des initiatives stoppées net par la crise: des disques en cours de production ou qui sortaient tout juste en février-mars 2020 et dont les tournées, déjà entièrement programmées, n’ont pu avoir lieu. À la suite d’un premier appel, le jury a attribué des aides à 49 projets en veillant à la diversité des genres de musique et des états d’avancement des projets. Notre mécanisme est complémentaire de Live2020, qui concerne les salles de concert.

Quel avenir pour le FBM?

Le fonds sera pérennisé pour soutenir les musicien.ne.s belges sur toute la partie qui va de l’écriture à la diffusion.

— Un fonds social verse anticipativement 3,5 millions € —

Pour aider les auteur.e.s touché.e.s par la crise, les membres de la Sabam ont pu demander le versement anticipé des réserves constituées dans le fonds social.

Via ce fonds, tou.te.s les ayants droit se constituent une sorte de “pension complémentaire”: la Sabam retient automatiquement 10 % des droits d’auteur pour les reverser dans le fonds social. En principe, les ayants droit peuvent demander le versement de leur réserve de pension à

partir de leur 60e anniversaire. “Un grand nombre de nos membres connaissent de grandes difficultés financières”, pointe Stijn Van Reusel, head of Finance & Business Controlling. “Leurs économies leur seraient déjà bien utiles. C’est pourquoi nous avons simplifié la procédure de prélèvement anticipé dans le fonds social, afin que des membres puissent avoir accès à des ressources financières complémentaires en cette période difficile. Près de 9.000 auteur.e.s et compositeurs/trices ont ainsi eu accès à un budget de plus de 18 millions €. L’argent placé dans le fonds social

appartient à nos membres. Si ils/elles en ont besoin pour garder la tête hors de l’eau, nous devons le leur donner.”

Vif succès

La mesure a remporté un vif succès. Environ 1.200 auteur.e.s et compositeurs/trices ont demandé anticipativement une partie de leurs réserves, ce qui représente un versement total de 3,5 millions €. Soit un montant moyen de 2.916 €. La mesure a été prolongée: jusqu’à la fin de 2021, les membres de la Sabam pourront demander anticipativement (une partie) des réserves qu’ils/elles ont constituées dans le fonds social.

Portefeuille défensif

L’an dernier, le fonds disposait de 70,9 millions € en réserves de pension. Ce capital est principalement investi dans un portefeuille d’investissement défensif à long terme (comme des bons d’État, des obligations publiques ou des obligations d’entreprises dotées d’une note de solvabilité élevée). Les investissements en actions sont interdits par la loi. “L’accent est mis sur la sécurité. L’auteur.e ou le/la compositeur/trice doit récupérer son argent à la fin de sa carrière. Il ne génère pas le rendement le plus élevé, mais c’est toujours mieux que ce qu’offrent les comptes d’épargne.”

Solde de début	72.127.046
Produits	9.551.505
Retenue à des fins sociales et culturelles	8.131.321
Résultat net financier	1.420.185
Dépenses	-10.848.165
Versements ancien règlement	-1.953.817
Versements nouveau règlement	-3.277.598
Versements nouveau règlement - Covid-19	-3.507.919
Charges du fonds social: activités culturelles	-2.442.861
Charges du fonds social: activités sociales	-219.028
Report du solde: activités culturelles	553.058
Solde final	70.830.387

— Digitalisation de la culture: la Sabam doit protéger ses membres —

Des artistes très médiatisé.e.s aux créateurs/trices les plus confidentiel.le.s la Sabam défend les droits de ses membres en veillant à ce qu'ils/elles soient correctement rémunéré.e.s lors de chaque utilisation de leur travail créatif. Une fonction cruciale à l'heure où un accès rapide – et parfois gratuit – à la culture pose la question de leur rémunération, soulignent Samuel Tilman (cinéaste, dramaturge, metteur en scène et producteur) et Antoine Jorissen (compositeur, musicien et moitié du duo électro-pop Coline & Toitoiné).



Pourquoi êtes-vous membres de la Sabam? Quels en sont les avantages?

Samuel Tilman: “Je me suis inscrit voici une vingtaine d’années pour ‘protéger’ les textes que j’écrivais avec Fabrizio Rongione (acteur, humoriste, scénariste et producteur belge, NDLR). J’ai compris plus tard que j’allais générer des droits d’auteur et que la Sabam s’occuperait de leur gestion. Dans l’audiovisuel, des diffusions peuvent avoir lieu sur plusieurs années, parfois à l’étranger. Cinq de mes productions sont toujours diffusées çà et là. Tout suivre demande du temps. C’est là que la Sabam intervient et remplit très bien sa mission de gestionnaire de droits d’auteur. Il y a beaucoup de réactivité. On se sent soutenu.”

Antoine Jorissen: “J’ai adhéré à la Sabam dès que j’ai commencé à composer pour des productions visuelles, il y a cinq ans environ. Coline et moi sommes inscrits séparément en tant que personnes physiques. Pour l’instant, nous ne faisons qu’inscrire nos œuvres. La gestion des droits d’auteur est un métier à part entière. C’est très bien qu’il existe une société qui nous aide dans ces démarches!”

Quel impact le coronavirus a-t-il eu sur votre activité professionnelle et votre vie?

Samuel Tilman: “Comme j’écris pour le cinéma, la pandémie a eu un impact direct chez moi mais plutôt sous la forme d’une remise en question. Ce



que j’écris a-t-il du sens? Au-delà de cet aspect, on observe bien sûr des conséquences économiques: 25 dates d’une pièce de théâtre ont été annulées. Je n’ai touché ni indemnités ni droits d’auteur pour ces représentations... Une création pour le Théâtre de la Toison d’or a été reportée à deux reprises. L’un de ces reports a été compensé par la première aide du fédéral. Un rapide calcul a conclu à plusieurs milliers d’euros de pertes.”

Antoine Jorissen: “Pour le duo, l’impact a d’abord été la suppression des concerts. Les initiatives de concerts filmés et diffusés ne correspondent pas au nombre de concerts live qu’on aurait pu donner. Nous avons donc revu nos attentes financières à la baisse. Heureusement, le fait de vivre chez nos parents a limité les pertes. Coline et moi en avons profité pour proposer du contenu sur nos réseaux sociaux. Cela nous permet de garder le lien avec notre public pour qu’il soit au rendez-vous, le jour où on pourra reprendre le chemin des salles de concert.”

beaucoup de choses se passent virtuellement pour l’instant. Cela rend le métier plus difficilement vivable. Il est légitime d’espérer pouvoir vivre des revenus générés via ces plateformes en ligne.”

Le secteur culturel doit faire face à d’autres défis: téléchargement illégal, gratuité, apparition de plateformes comme Spotify et YouTube. Comment vivez-vous ces changements dans la façon de percevoir des revenus au regard des canaux traditionnels?

Samuel Tilman: “Quand vous payez un abonnement à une plateforme, l’argent ne va pas directement à l’artiste. Combien prennent ces intermédiaires? Les gens doivent avoir conscience que les auteurs.e.s ne sont pas prioritaires dans l’équilibre

artiste

Qu’attendez-vous de plus ou de différent de la part de la Sabam?

Samuel Tilman: “L’enjeu majeur pour la Sabam est la négociation des droits d’auteur avec les plateformes numériques. Elle devra se montrer forte dans ce débat.”

Antoine Jorissen: “Pour la diffusion en ligne et le traitement des droits d’auteur, l’enjeu est de taille, effectivement. Du point de vue du groupe,

“La gestion des droits d’auteur est un métier à part entière. C’est très bien qu’il existe une société qui nous aide dans ces démarches.”

Antoine Jorissen,
musicien et compositeur

économique. Les GAFAs, qui sont gestionnaires de ces plateformes, exercent une influence croissante. Nous exigeons plus de transparence. Profiter de trois minutes de chanson ou d'une heure trente de film, ce n'est pas de la magie: des gens ont travaillé et méritent un salaire. Dans l'audiovisuel, la chaîne de droits était bien définie dans l'ancien monde. Ce n'est plus le cas avec le numérique. Si l'on peut connaître le nombre de vues d'un film en salle ou à la télévision, il n'y a aucune raison d'ignorer le nombre de vues sur les plateformes. Celles-ci sont un outil de création complémentaire mais il faut un cadre légal. Car tout ça est neuf et, pour l'instant, nous sommes en position défavorable."

Antoine Jorissen: "Pour publier sur les plateformes, il faut passer par un distributeur qui, selon sa manière de fonctionner, sera – ou pas – transparent sur les revenus. Si je prends Spotify, on ne sait pas combien gagne la plateforme grâce au nombre de spectateurs/trices qu'on lui amène. J'ai remarqué qu'un certain nombre de vues nous apportera plus ou moins d'argent mais les raisons sont floues; ce qui fonctionne pour une chanson ne fonctionne

“Les plateformes sont un outil stimulant pour la création mais il faut un cadre légal. Négocier avec les plateformes sera un enjeu majeur pour la Sabam.”

Samuel Tilman,
cinéaste et metteur en scène

pas pour une autre. Aujourd'hui, avec ce type de plateforme, les artistes ne reçoivent pas l'argent qu'ils/elles pourraient attendre. La Sabam a un rôle important à jouer pour atteindre une meilleure rémunération des artistes et davantage de transparence. La technologie s'est développée rapidement, alors que la législation, par définition, met du temps à s'adapter à la nouveauté. Mais cela viendra."



“Chaque collaboration est différente, elle repose sur les besoins individuels des auteur.e.s.”

Stefaan Moriau,
managing director de
CTM Entertainment Belgium

Comment un.e éditeur/trice musical.e peut contribuer à la carrière d'un.e auteur.e_

Quel est le rôle d'un.e éditeur/trice musical.e? Assurer le suivi administratif, stimuler les collaborations créatives et garder une vue globale sur les revenus nationaux et internationaux. “Chaque auteur.e éprouve des besoins différents”, nuance cependant Stefaan Moriau (CTM Entertainment Belgium).

CTM Entertainment est l'une des principales maisons d'édition musicale indépendantes de Belgique et des Pays-Bas. Sur ces deux territoires, elle représente notamment les droits d'auteur de Bart Peeters, Loïc Nottet, Daft Punk, The Sound of Music et Stromae.

“Nous soutenons les compositeurs/trices de plusieurs manières”, indique Stefaan Moriau, managing director de CTM Entertainment Belgium et administrateur de la Sabam. Un.e éditeur/trice peut par exemple élargir le réseau d'un.e auteur.e en le/la présentant à d'autres songwriters ou producteurs/trices. “Certain.e.s auteur.e.s préfèrent un accompagnement en profondeur entre la première idée et le

produit fini.” D'autres souhaitent participer à des workshops d'écriture ou à des pitches pour des bandes originales de films, de séries télévisées ou de spots publicitaires.

Support et contrôle administratifs

Un.e éditeur/trice peut également fournir un support administratif. “Il arrive fréquemment que des morceaux soient écrits par plusieurs auteur.e.s qui peuvent avoir signé chez des éditeurs/trices différent.e.s”, illustre Stefaan Moriau. “Nous veillons alors à ce que la déclaration de l'œuvre auprès de la Sabam s'effectue selon une clé de distribution mathématiquement correcte.” Si nécessaire, un.e éditeur/trice fera de même auprès de sociétés d'auteur.e.s d'autres pays. Ou conclura des licences de sous-édition avec d'autres éditeurs/trices.

Enfin, il y a le travail de suivi. Toute œuvre publiée génère en effet des droits d'auteur. “Nous vérifions que chaque production de cette œuvre est dûment déclarée et apparaît effectivement sur le décompte de la Sabam.”

Accompagnement individuel

Certain.e.s auteur.e.s demandent surtout une aide créative, d'autres un support purement administratif ou une avance financière sur leurs futurs droits d'auteur. “Chaque collaboration est différente, elle repose sur les besoins individuels des auteur.e.s et sur une communication active et transparente.”

CTM Entertainment a-t-elle un conseil à donner aux auteur.e.s débutant.e.s? “Faites-vous accompagner si vous concluez un contrat d'édition”, conclut Stefaan Moriau. “Et faites relire le texte par exemple par un.e avocat.e, un.e juriste ou une organisation comme Vi.be.”

Un soutien financier et moral pour surmonter la crise ensemble

Il est clair que la pandémie aura des répercussions économiques profondes sur le secteur culturel. Rien qu'en mars 2020, 8.935 spectacles, représentations théâtrales et fêtes ont été annulés. La Sabam n'est toutefois pas restée les bras croisés. Elle a pris les mesures nécessaires pour aider ses membres à surmonter la crise.

- En juin 2020, Sabam for Culture a libéré **450.000 € supplémentaires** pour la **relance du secteur**. Par le biais de bourses, d'aides pour des projets et d'autres mesures de soutien, cet argent a directement bénéficié aux auteur.e.s dans différentes disciplines. En outre, les conditions d'accès aux bourses existantes ont été assouplies pour mieux répondre aux besoins d'un secteur en crise.
- Les auteur.e.s de musique ont trouvé une manière créative d'atteindre leur public: ils ont tout simplement diffusé leurs concerts en streaming sur les médias sociaux. La Sabam a jugé qu'il était légitime de récompenser une telle créativité et a lancé l'été dernier un appel à déclarer gratuitement les livestreams. Les auteur.e.s y ont répondu massivement: quelque **1.047 livestreams** ont été déclarés, et la Sabam a ainsi pu répartir un budget de plus de **65.000 €** en droits d'auteur le 9 décembre.
- Outre les aides financières, **la concertation et le lobbying auprès des autorités** comptent parmi les priorités. En mai 2020, la société d'auteur.e.s a rejoint l'initiative multidisciplinaire No Culture, No Future. Elle a ainsi pu participer activement aux discussions politiques menées à tous les niveaux afin de relancer le secteur culturel. Après un lobbying intense, le gouvernement fédéral a enfin libéré **plus de 19 millions €** afin de compenser un tiers des pertes en droits d'auteur et droits voisins pour 2020 et 2021.
- Sabam for Culture libère une rémunération supplémentaire de **100 €** par session pour les **lectures (en ligne)** organisées dans un contexte professionnel jusqu'au 31 mars 2021.
- Le fonds a lancé une bourse musicale supplémentaire pour les **concerts (en livestream, notamment)**. Les artistes bénéficiaires ont reçu un montant complémentaire pouvant atteindre **300 €** par exécution. Ils ont ainsi pu engager un.e musicien.ne ou un.e technicien.ne de plus, par exemple.
- En outre, Sabam for Culture prévoit **37.000 €** pour soutenir les arts de la scène. En raison de la crise sanitaire, de nombreuses maisons artistiques et culturelles ont en effet dû différer leur programmation et leurs engagements. Les nouvelles productions risquent d'éprouver plus de difficultés à obtenir un soutien. Sabam for Culture offre dès lors aux auteur.e.s la possibilité de développer de nouvelles œuvres théâtrales.
- Une autre question s'est posée l'an dernier à Sabam for Culture: quel impact ce premier confinement de l'après-guerre aura-t-il sur les arts visuels? Peut-on y voir une source d'inspiration supplémentaire? Le moment était venu de répondre à ces questions tout en donnant un petit coup de pouce au redémarrage du secteur, avec **11 bourses de 1.000 €** pour des projets d'art "confiné".
- Sabam for Culture offre une bourse de **1.000 €** aux réalisateurs/trices de nouvelles **webséries**. L'objectif? Encourager des concepts alternatifs, donner une chance aux talents créatifs et aider ce secteur à redémarrer.

Nos auteur.e.s en 2020



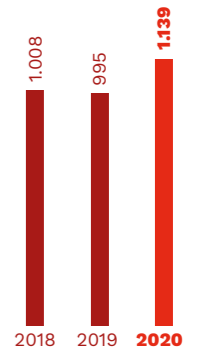
43.655

AUTEUR.E.S, COMPOSITEURS/TRICES ET ÉDITEURS/TRICES: DONT

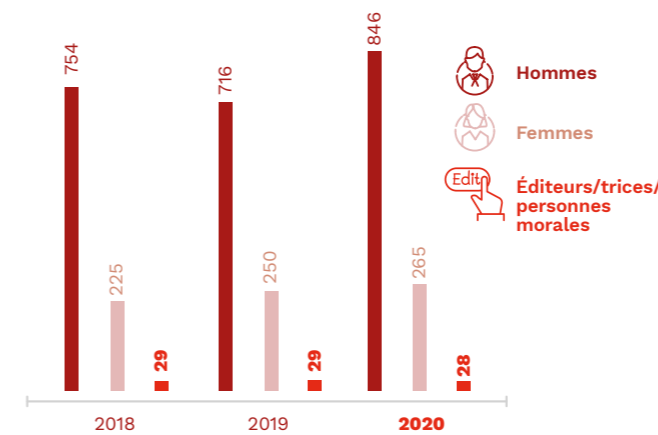
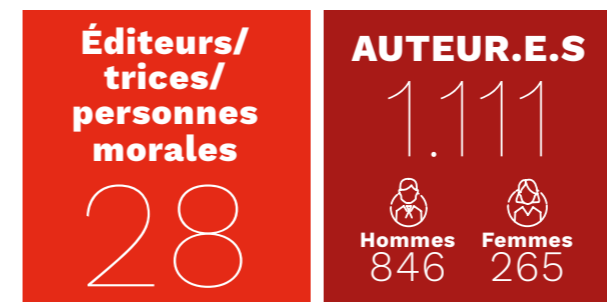
AUTEUR.E.S/ COMPOSITEURS/TRICES: **42.417**
ÉDITEURS/TRICES: **1.238**

1.139

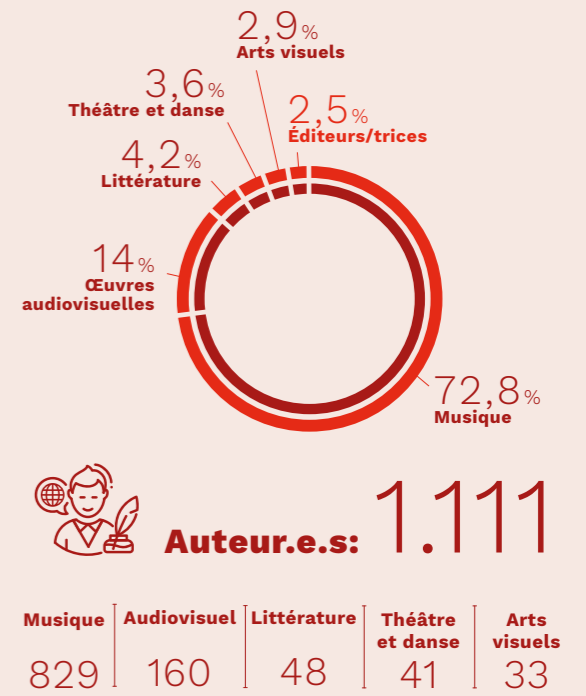
NOUVELLES AFFILIATIONS



Nouvelles affiliations par catégorie



NOUVELLES AFFILIATIONS PAR DISCIPLINE



Utilisation de MySabam



MySabam est le nouveau nom des outils en ligne qui permettent aux auteur.e.s, compositeurs/trices et éditeurs/trices de consulter et de signaler rapidement et aisément toutes les informations relatives à leurs droits. En 2020, **2.646** nouveaux comptes ont été créés. Au total, **on compte aujourd'hui 19.888 utilisateurs/trices actifs/ves de MySabam.**





“Nous devons montrer de manière beaucoup plus tangible où va l'argent des contributions, à savoir aux auteur.e.s, artistes, compositeurs/trices et producteurs/trices.”

Christophe Van Vaerenbergh,
managing director de PlayRight

Unisono permet à la fois de facturer plus précisément les droits et rémunérations et de réaliser des économies. De quoi séduire PlayRight et la SIMIM. “Sans la crise sanitaire, les artistes et les producteurs/trices auraient connu une année magnifique.”



**_Unisono:
la Sabam,
PlayRight et
la SIMIM
facturent d'une
seule voix_**

Depuis le 1er janvier 2020, tant les droits d'auteur que la Rémunération Équitable sont facturés ensemble via Unisono. Cette plateforme est le fruit d'une collaboration étroite entre trois sociétés de gestion des droits: la Sabam, PlayRight et la SIMIM. Elle permet aux utilisateurs/trices de régler leur utilisation de musique via une seule licence et un seul paiement. “Auparavant, les établissements horeca, salons de coiffure et autres établissements commerciaux recevaient deux factures. Ils avaient donc souvent l'impression de devoir payer deux fois pour pouvoir diffuser de la musique dans leurs locaux”, se souvient Jasper Verdin, managing director de la SIMIM, l'organisation qui représente les producteurs/trices de musique. “Ils ne comprenaient pas toujours qu'il s'agissait de rémunérations différentes pour des ayants droit différent.e.s.” Christophe Van Vaerenbergh, managing director de PlayRight (la société qui gère les droits des artistes-interprètes), y voit lui aussi des avantages: “La facturation centralisée des droits et rémunérations constitue une simplification administrative importante. Nous ne devons plus contrôler et facturer chacun dans notre coin.”



Unisono est une plateforme unique qui doit permettre de gagner en simplicité et en vitesse. Mission accomplie?

Jasper Verdin: “La réalisation de la plateforme a représenté un incroyable tour de force. Fusion de nos bases de données, transfert de connaissances à la Sabam quant à la Rémunération Équitable, développement de la plateforme proprement dite: tout cela a été accompli en moins d'un an. Nous avons posé une base solide grâce à laquelle nous avons pu impliquer les stations de radio plus rapidement que prévu dans le projet.”

Christophe Van Vaerenbergh: “Nos membres sont ravi.e.s de cette initiative. Ils/Elles nous ont confié le mandat d'assurer la facturation de leurs droits et nous devons le faire de la manière la plus efficace possible. Ils/Elles sont demandeurs de synergies, car les éventuelles économies que nous réalisons avec Unisono se reflètent indirectement dans leurs propres revenus.”

Quel a été l'impact de la pandémie?

Christophe Van Vaerenbergh: “Trois mois à peine après le lancement d'Unisono, nous étions confrontés à la crise sanitaire. Elle nous a contraints à réagir sans attendre. Heureusement, de nombreuses licences sont envoyées dans les premiers mois de l'année, ce qui signifie que certains des contrats annuels avaient déjà été renouvelés à ce moment-là.”

Jasper Verdin: “Sans la crise sanitaire, nous aurions connu une année magnifique. Car Unisono a immédiatement été opérationnel – il n'y a pas eu de maladie infantile notable ni de douleurs de croissance... Il est évidemment regrettable que cette performance ne se reflète pas dans les chiffres et qu'en raison de la crise sanitaire, nous enregistrons une baisse de revenus cumulée de plusieurs millions € en Rémunération Équitable pour les artistes et les producteurs/trices.”

Christophe Van Vaerenbergh: “À cause du coronavirus, il est impossible de comparer les résultats avec ceux de l'année précédente ou de calculer exactement l'effet positif d'Unisono. Mais j'en suis convaincu, la perte aurait été beaucoup plus lourde encore sans cette plateforme. Nous avons réalisé des avantages d'échelle et des réductions de coûts à un moment crucial. C'est cependant une maigre consolation pour nos ayants droit qui ont perdu une grande partie de leurs revenus.”

Quels sont ces avantages d'échelle que vous évoquez?

Christophe Van Vaerenbergh: “Nous sommes à même de mobiliser davantage de ressources. Nous l'avons vite remarqué lorsque la crise a éclaté. À partir d'Unisono,

“La réalisation de la plateforme Unisono a représenté un incroyable tour de force.”

Jasper Verdin,
managing director de la SIMIM

de nouvelles ressources ont été rapidement libérées afin d'accroître le personnel actif au helpdesk. De ce fait, nous avons pu nous montrer nettement plus réactifs dans notre communication de crise. Un autre avantage d'échelle tient au fait qu'il est aujourd'hui possible de mobiliser plus de collaborateurs/trices pour effectuer des contrôles sur place et déterminer si les déclarations ont été correctement remplies. En tant que société de gestion de droits individuels, nous n'avons pas suffisamment de ressources à y consacrer; dans ce domaine, le partenariat avec la Sabam apporte une réelle plus-value."

Jasper Verdin: "Pour développer une plateforme unique, nous avons dû fusionner nos bases de données des utilisateurs/trices de notre répertoire. Cela a eu un impact positif. Nous avons ainsi découvert des utilisateurs/trices qui étaient déjà connus d'une société de gestion mais pas de l'autre. Nous avons par ailleurs pu comparer les paramètres de la déclaration: il arrive assez régulièrement qu'un commerce déclare une surface plus étendue à une société de gestion qu'à l'autre. En ce sens, Unisono a également permis une facturation plus précise fondée sur des données corrigées."

Quelles en ont été les conséquences sur la structure des coûts?

Christophe Van Vaerenbergh: "La possibilité de réduire les coûts a certainement été un facteur important dans le projet Unisono. En tant que société de gestion, nous administrons l'argent de personnes; il est logique que nos membres exigent de nous que nous gérons efficacement nos coûts. La loi plafonne à 15 % le pourcentage des coûts que nous pouvons retenir

pour le financement de notre fonctionnement quotidien. Avec nos anciens partenaires en matière de facturation, il était impossible de satisfaire cette limite pour la Rémunération Équitable. Dorénavant, c'est possible avec la Sabam qui intervient comme partenaire pour la facturation via Unisono."

Jasper Verdin: "Notre organisation n'a pas de but lucratif. Notre objectif est de reverser aux ayants droit la plus grande part possible de chaque euro qui entre. Nous devons couvrir nos coûts, c'est vrai, mais dans l'intérêt de nos membres, nous ne pouvons consentir des coûts inutiles. La nouvelle synergie avec Unisono entraîne d'ores et déjà une diminution du pourcentage des coûts de la facturation."

Voyez-vous encore des aspects à améliorer?

Jasper Verdin: "Nous pouvons progresser dans la numérisation. Nous pourrions aller plus loin dans la facturation numérique et l'e-licensing. Le site Web et le simulateur de tarifs pourraient être plus conviviaux."

Christophe Van Vaerenbergh: "Certains progrès restent à faire en matière de communication avec les utilisateurs/trices. De nombreuses personnes estiment toujours que la musique peut être gratuite et considèrent leur contribution comme un impôt. C'est pourquoi nous devons montrer de manière encore plus tangible où va l'argent de ces cotisations, à savoir aux auteurs.e.s, artistes, compositeurs/trices et producteurs/trices. Tant que nous ne parvenons pas à donner un 'visage' aux contributions, elles rencontreront une grande résistance chez les utilisateurs/trices de notre répertoire."

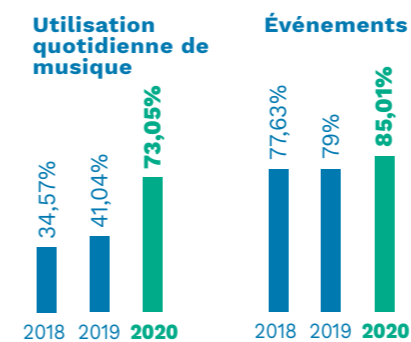
À propos de PlayRight et de la SIMIM

PlayRight intervient comme société de gestion au nom des artistes-interprètes. Elle perçoit les droits voisins sur les enregistrements qui sont émis, diffusés ou copiés en Belgique, pour ensuite les répartir entre les artistes-interprètes. PlayRight représente des musicien.ne.s, acteurs/trices, danseurs/euses, artistes de variétés et artistes de cirque.

La **SIMIM** représente et défend les droits des producteurs/trices de musique. Elle regroupe des producteurs/trices de musique belges et étrangers/ères. Plus de 2.000 producteurs/trices de musique sont directement affilié.e.s à la SIMIM, qu'il s'agisse de majors, de producteurs/trices indépendant.e.s ou d'artistes qui publient leur musique en gestion propre.

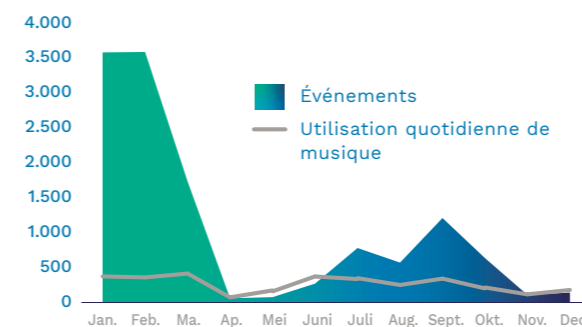
Les utilisateurs/trices du répertoire en 2020

Utilisation de MyUnisono



Unisono est la plateforme unique qu'ont créée ensemble la Sabam, PlayRight et la SIMIM. Elle permet aux utilisateurs/trices du répertoire d'organiser l'utilisation de la musique via une seule licence. De façon rapide, aisée, centralisée. Et avec un paiement unique.

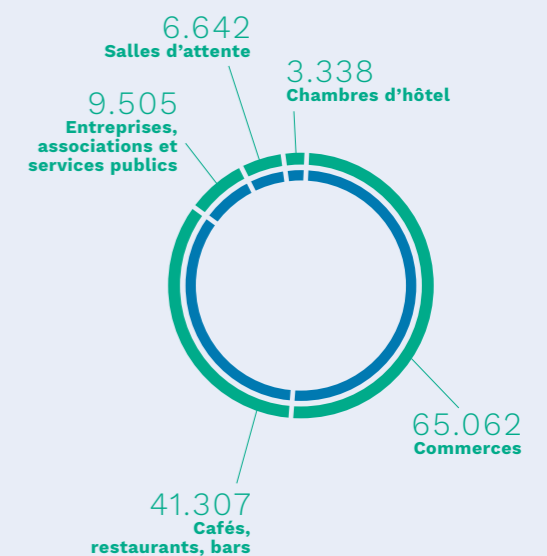
L'impact du coronavirus sur les demandes effectuées via MyUnisono



L'impact du coronavirus sur le nombre de demandes de licence est clairement perceptible en mars, avril et mai (premier confinement). Le nombre de demandes diminue également à partir d'octobre, lors du deuxième confinement.

42.890
NOUVEAUX COMPTES
MYUNISONO

TOP 5 DES SECTEURS PRÉSENTANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE LICENCES ACTIVES POUR UNE UTILISATION QUOTIDIENNE DE MUSIQUE



“Nos collaborateurs et collaboratrices ont fait preuve d’une

immense résilience l’an dernier”

Pour répondre à un monde en évolution rapide, la Sabam a travaillé sur un vaste programme de transformation interne. Les RH ont ainsi subi une véritable métamorphose. “Nous voulons construire, pour nos 250 collaborateurs/trices, un environnement de travail stimulant dans lequel chacun.e se sent impliqué.e, est encouragé.e à donner le meilleur de lui/elle-même et peut évoluer”, indique Sofie Vlaeminck, head of Human Resources.

Profils administratifs, juristes, spécialistes de l’informatique, collaborateurs/trices pour des projets... Tout le monde a dû travailler à domicile l’an dernier. Des circonstances loin d’être évidentes pour accompagner l’ensemble du personnel de la Sabam dans un vaste programme de transformation.

En quoi ont consisté vos principaux défis sur le plan organisationnel?

Sofie Vlaeminck: “Nous nous montrions déjà plutôt novateurs en matière de télétravail avant la crise sanitaire. La Sabam avait ainsi conclu une CCT qui permettait à nos collaborateurs/trices à temps plein de travailler à domicile jusqu’à deux jours par semaine. Bien entendu, tout le monde ou presque a été contraint de travailler à temps plein à domicile en mars dernier, et cette obligation a constitué un bouleversement considérable. Heureusement, nous étions prêts sur le plan technique: dès le premier jour, chacun.e a pu se connecter à notre système informatique. Nous avons simplement dû acheter des licences supplémentaires pour mettre en place les vidéoconférences.”

Avez-vous également offert un support personnel?

Sofie Vlaeminck: “Nos collaborateurs/trices ont dû s’adapter aux circonstances, et notamment nos people managers qui ont subitement été forcés de diriger leur équipe à distance. À partir du département RH, nous avons donné des conseils concrets sur la collaboration et l’entretien des contacts à distance. Avec IDEWE, notre service en prévention externe, nous avons mis sur



un support psychosocial pour tous ceux et toutes celles qui en avaient besoin.”

Vos collaborateurs/trices ont-ils/elles fait preuve de résilience? Qu’est-ce qui vous a le plus étonnée l’an dernier?

Sofie Vlaeminck: “Nos collaborateurs/trices se sont très vite adaptés à la nouvelle situation. Ils/elles ont maîtrisé assez rapidement le travail à distance. Ceci dit, certain.es éprouvent un peu plus de difficultés après un an... Nous tentons d’y remédier en maintenant le contact avec notre personnel de plusieurs manières. Par exemple avec des pauses-café décontractées à distance. Ou encore des événements en ligne, tels que des webinaires dans lesquels nous détaillons la stratégie et les objectifs de l’organisation afin que chacun.e sache dans quelle direction nous allons. Et nous avons eu un after-work drink virtuel un vendredi. Pour cela, nous avons livré un colis apéritif au domicile de nos collaborateurs/trices et nous les avons transférés dans un groupe de 10 personnes différent tous les quarts d’heure. Tout le monde a pu ainsi discuter avec tout le monde!”

La “nouvelle norme” existe-t-elle à la Sabam? Quel sera le principal changement après la crise sanitaire?

Sofie Vlaeminck: “Nous voulons construire une organisation agile, capable de réagir rapidement aux opportunités et aux changements. De ce fait, nous allons gérer différemment le retour sur le lieu de travail. Notre siège bruxellois sera davantage un lieu de rencontre. Un endroit où l’on se rend pour collaborer et organiser des réunions physiques. Toutes les activités qui peuvent être exécutées de façon individuelle pourront se faire à distance.”

Que comprend exactement ce programme de transformation?

Sofie Vlaeminck: “Nous voulons développer un environnement de travail stimulant dans lequel chacun.e se sent impliqué.e, peut évoluer et est encouragé.e à donner le meilleur de lui/elle-même. Et ce, tant pour les collègues que pour les auteurs.es et les utilisateurs/trices de notre répertoire. L’accompagnement du changement est piloté par une “change team” qui réunit des représentant.es de tous

les départements et plusieurs autres spécialistes. Nos collaborateurs/trices sont donc impliqués.e.s dans la mise en œuvre du programme.”

Avez-vous également besoin de nouveaux profils et compétences?

Sofie Vlaeminck: “Dans un monde qui change, il est normal de voir nos fonctions évoluer et de ressentir le besoin d'acquérir de nouvelles compétences. Nous voulons rendre nos fonctions plus passionnantes et créer davantage de valeur – grâce à notre travail – pour nos auteurs.e.s, compositeurs/trices et éditeurs/trices.. Certaines fonctions vont changer ou disparaître sous l'effet de l'automatisation. Bien entendu, nous prévoyons le support, l'accompagnement et les formations pour les collaborateurs/trices dont la fonction est appelée à changer ou à disparaître. Et nous devons malheureusement nous séparer de certain.e.s d'entre

eux/elles. En plus d'aiguiser les compétences numériques de nos collaborateurs/trices, nous allons attirer de nouveaux profils au cours des années à venir. Comme des spécialistes du reporting et de l'analyse de données.”

Quelles perspectives de carrière la Sabam offre-t-elle?

Sofie Vlaeminck: “Nous investissons pleinement dans le développement des compétences de nos collaborateurs/trices. Cette année, nous avons doublé le budget de formation. L'objectif est d'opérer un screening permanent des compétences présentes et de proposer aux membres de notre personnel un programme de formation adapté à leurs possibilités et besoins. Nous étudions la possibilité de travailler avec une plateforme d'apprentissage numérique. En outre, nous voulons récompenser le talent et les performances. Nous travaillons sur une politique de rémunération objective et équitable qui apportera une reconnaissance aux collaborateurs/trices pour leurs compétences, les performances qu'ils/elles ont fournies et leur potentiel de croissance, indépendamment de leur ancienneté. En associant les rémunérations aux performances individuelles et collectives de nos collaborateurs/trices, nous leur donnerons plus d'influence sur l'évolution de leur rémunération.”

De quelle manière la Sabam organise-t-elle la gestion de ses talents?

Sofie Vlaeminck: “Notre gestion des talents se renforce jour après jour. Nous nous sommes engagé.e.s avec Q7Leader qui, en tant que partenaire externe, a développé une méthodologie RH incluant la gestion des talents. Via un outil numérique, les chef.fe.s d'équipe peuvent dialoguer et donner du feedback à leurs collaborateurs/trices en permanence. Dans ce domaine, nous prêtons attention au développement personnel avec un plan de développement individuel révisé chaque année. Enfin, nous stimulons la mobilité interne, car ceux et celles qui disposent des talents adéquats ont la possibilité de se développer dans d'autres fonctions.”

“Nous stimulons la mobilité interne: ceux et celles qui disposent des talents adéquats ont la possibilité de se développer dans d'autres fonctions.”

Sofie Vlaeminck,
head of Human
Resources

“Côté perso comme côté pro, 2020 a été une année hors du commun”

Depuis le 1er janvier 2020, la Sabam gère non seulement la perception des droits d'auteur mais aussi la Rémunération Équitable, les droits des artistes-interprètes et producteurs/trices. “Pour englober cette collaboration entre les trois sociétés de gestion Sabam, SIMIM et PlayRight, une marque spécifique a été créée, Unisono.”

Arrivé en août 2019 à la Sabam, Denis s'est plutôt bien adapté au confinement. “On faisait déjà deux jours de télétravail par semaine. Se libérer des trajets est agréable et autorise une vraie flexibilité, mais à domicile, il est parfois difficile de décrocher!”

Concerts en octobre

Sur son temps libre, Denis aide un de ses amis qui possède une boîte de production. Et il mène une ASBL consacrée à la musique – il a programmé six artistes en octobre prochain pour un concert dans l'ancienne maison, rénovée, d'Émile Bockstael. En 2020, il s'est marié et a lancé un déménagement. Pour couronner le tout, il attend la naissance imminente d'un bébé. Bref, il se souviendra de 2020 comme d'une année pas comme les autres...

témoignages



Laurence Karelle

45 ans
Manager legal compliance

Exposition préférée:

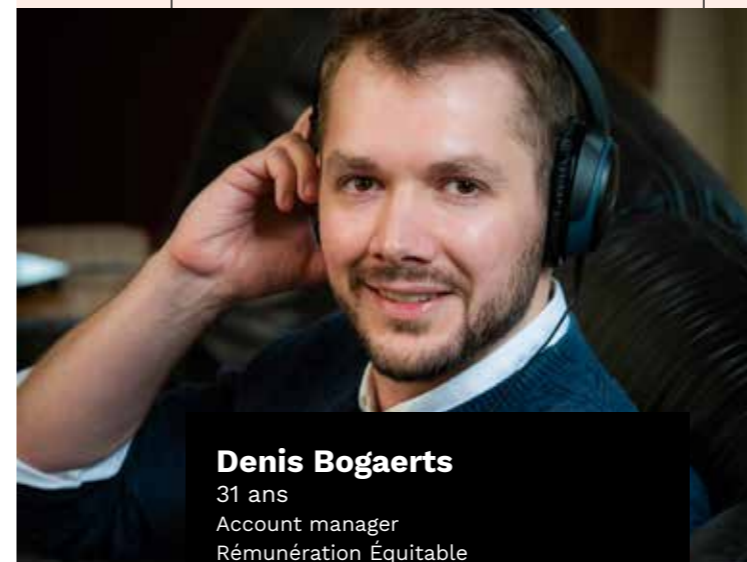
L'exposition Jean-Michel Basquiat à Paris, 'un artiste engagé, avec un univers fort, un peu comme chez nous les chanteurs Angèle et Stromae'

Juriste à la Sabam depuis 2004, Laurence est devenue manager legal compliance il y a deux ans. “Au service juridique, nous sommes une dizaine, réparti.e.s en deux équipes. Entre le soutien juridique à nos membres, les conseils sur les contrats, la fiscalité, les litiges, nos tâches sont très variées. C'est très stimulant. De plus, nos membres viennent de tous les champs artistiques. Pour moi qui ai des goûts très éclectiques en matière de spectacles, d'expositions, etc., c'est encore plus intéressant.”

Fin des trajets

Le confinement a permis à Laurence, qui vit à Liège, de s'épargner de longs trajets. “La Sabam nous a fourni les outils nécessaires au télétravail et des conseils pour garder le contact avec les équipes. J'ai pu me recentrer sur ma famille. Et grâce aux e-apéros, j'ai fait la connaissance des cousins canadiens de mon époux!”

“La Sabam est multidisciplinaire, ce qui rend mon travail encore plus intéressant”



Denis Bogaerts

31 ans
Account manager
Rémunération Équitable

Dernier livre lu:

'Si ça saigne, le dernier Stephen King!'





Jana Martens
27 ans
Account manager Audiovisuel et littérature

Comédie live préférée:
'We moeten nog eens afspreken' de Bart Cannarts'

“Le paperless en accéléré”

“Le plus difficile a été le manque de contacts sociaux avec les collègues et les ami.e.s”, se souvient Petra. Elle travaille à la Sabam depuis 29 ans, toujours dans la même fonction, même si son département a souvent changé de nom et de direction au fil des ans. “Mon job est très varié”, commente celle qui n’a rien perdu de son enthousiasme. “Il y a toujours suffisamment de nouveautés qui le rendent passionnant. Nous devons constamment adapter notre base de données aux évolutions du monde artistique. Et je suis très fière d’appartenir à la grande famille de la Sabam. J’entretiens de bonnes relations avec mes collègues, des relations qui débouchent parfois sur de véritables amitiés.”

Pour Petra, la crise sanitaire avait quelque chose d’irréel au début. “Le temps supplémentaire que j’ai pu passer avec ma fille a compensé de nombreux désagréments. La Sabam a opté pour du télétravail à 100 %, ce qui a immédiatement procuré un grand sentiment de sécurité. Notre équipe du helpdesk a travaillé dur pour préparer chacun.e au télétravail. Pour un département très dépendant du papier comme le nôtre, c’était un sacré défi. Mais ensemble, nous sommes parvenu.e.s à nous transformer en un bureau paperless à un rythme soutenu.”

Petra Van Heddegem
49 ans
Collaboratrice affiliation

Série Netflix favorite:
'Stranger Things'



témoignages

“Une porte était toujours ouverte”

La Limbourgeoise Jana, qui est restée à Gand après sa formation en Office Management, a fait son entrée à la Sabam en septembre 2019, au département Licensing, en tant que responsable de la facturation des droits d’auteur. En avril 2020, “en pleine crise sanitaire”, elle a été nommée account manager au sein de l’équipe Member Relations: “Heureusement, j’ai pu compter sur le soutien de mon manager et de mes collègues. J’avais une grande confiance dans la Sabam comme employeur. Une porte était toujours ouverte quand la quarantaine commençait à peser.”

Le télétravail obligatoire n’a pas facilité la communication. “Ton micro est éteint”, “Vous m’entendez?” et “Aïe, ton image s’est figée” sont des phrases que l’on a souvent entendues pendant les réunions d’équipe virtuelles”, sourit Jana. “Il est également arrivé qu’un collègue, pendant une séance du matin, évoque ma coiffure un peu négligée ou mes petits yeux. Mais durant toute cette période, j’ai surtout appris que la navette entre Gand et Bruxelles ne me pesait pas du tout. Ces trajets en train étaient mes moments de détente avant et après le travail, et ils me manquent.”

— Sabam: une équipe solide et diversifiée —

Qui sont les femmes et les hommes derrière la Sabam, qui travaillent dur en coulisse pour offrir le meilleur service aux auteur.e.s et aux utilisateurs/trices de notre répertoire?

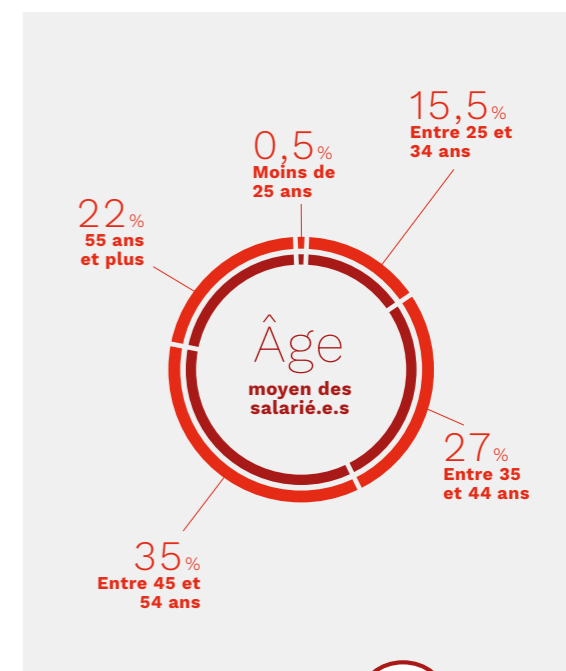


Nombre moyen de travailleurs/euses selon le bilan social (ETP)



11
Nombre d'embauches en 2020

RATIO H/F PARMIS LES SALARIÉ.E.S



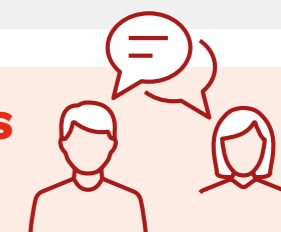
LANGUE MATERNELLE DES SALARIÉ.E.S

NÉERLANDAIS

66,5%

FRANÇAIS

33,5%





“La transformation numérique

rend nos processus plus intelligents”



Boost

Pour gagner en flexibilité et améliorer l'orientation client.e, la Sabam a récemment adopté une stratégie numérique. Résultat: des processus internes simplifiés, un accès en ligne plus transparent et convivial, et une meilleure vision stratégique de l'ensemble du secteur grâce à une analyse intelligente des données.

“Au cours des années à venir, nous voulons miser sur l'intelligence artificielle et le “machine learning” afin de tirer de nouveaux enseignements et générer de nouvelles informations stratégiques via l'analyse de données.”

Frederik Gheysens,
head of Business Technology

“Dans un monde en évolution rapide, nous ne pouvions rester à la traîne”, confie Frederik Gheysens, head of Business Technology. “Pour une entreprise administrative telle que la nôtre, la numérisation des processus ne comporte que des avantages. Nous rendons notre administration interne plus efficace et nous pouvons affecter nos collaborateurs/trices à des tâches différentes, moins répétitives. En outre, nos outils numériques améliorent le service que nous fournissons aux auteur.e.s et aux utilisateurs/trices de notre répertoire. Tout en améliorant l'expérience client.e, nous rendons nos processus plus solides et plus transparents.”

La numérisation ne se limite pas aux services: les “produits” de la Sabam – les droits d'auteur – ont également subi ce processus.

Frederik Gheysens: “C'est exact. Nous sommes passés du vinyle et de la vidéo au CD et aujourd'hui au streaming universellement accessible en format numérique. Playlists des chaînes de radio et de télévision, données de lecture des services de streaming en ligne... Tout est enregistré numériquement dans le monde entier. Et la somme de toutes ces sources génère des quantités de

données considérables. Le défi est de continuer à traiter efficacement ce volume croissant de données. Au cours des années à venir, nous voulons aussi miser sur l'intelligence artificielle et le “machine learning” afin de tirer de nouveaux enseignements et obtenir de nouvelles informations stratégiques via l'analyse de données.”

Quels nouveaux enseignements une gestion intelligente des données peut-elle générer?

Frederik Gheysens: “En combinant les données que nous possédons avec des données externes, nous pourrions détecter voire anticiper des tendances dans le secteur culturel et événementiel. Ou développer des produits et services complètement neufs. L'analyse de données intelligente que cela nécessite est d'ailleurs en cours de préparation. Nous centralisons par exemple toutes les sources d'informations avec lesquelles la Sabam entre en contact. L'objectif est de créer un data lake, un vaste espace de collecte de données. Nous y apporterons ensuite de la structure afin de pouvoir en extraire des rapports et des analyses de tendances.”

Vous avez regroupé vos projets et ambitions numériques dans BOOST. Que pouvez-vous nous en dire?

Frederik Gheysens: "BOOST est le nom que nous avons donné à notre programme de transformation numérique, mais aussi à notre nouvelle plateforme informatique qui couvre l'ensemble de l'organisation. Nous travaillons avec un système centralisé d'Oracle. Dans un futur proche, nous scinderons cette solution informatique intégrée pour la transférer peu à peu sur une nouvelle plateforme dans le cloud. Durant ces trois prochaines années, nous comptons activer de nouveaux modules dans le cloud tous les six mois jusqu'à ce que notre système centralisé actuel puisse prendre sa retraite. Notre projet-pilote est pour ainsi dire finalisé. Nous lancerons notre première application sur la nouvelle plateforme en 2021."

Pourquoi opter pour une solution modulaire dans le cloud?

Frederik Gheysens: "Le cloud présente de nombreux avantages. D'abord en termes de flexibilité et d'extensibilité: il permet d'accroître la capacité de stockage en ligne d'un simple clic ou presque. Il facilite en outre la gestion des données. Enfin, il est plus aisé d'ajouter de nouvelles technologies numériques dans le cloud ou d'y mener des expériences avec de nouvelles évolutions comme l'intelligence artificielle. Dans la mesure où nous employons des modules indépendants, il est possible d'adapter et d'étendre rapidement chaque application, avec énormément de flexibilité. Vous le voyez, le cloud recèle beaucoup d'avantages."

Comment cette transformation numérique renforce-t-elle l'expérience des auteur.e.s, compositeurs/trices et éditeurs/trices d'une part, et de ceux et celles qui demandent une licence d'autre part?



"Tout en améliorant l'expérience client.e, nous rendons nos processus plus solides et plus transparents."

Frederik Gheysens,
head of Business Technology

Frederik Gheysens: "Les auteur.e.s, compositeurs/trices et éditeurs/trices ont accès à MySabam. Ils et elles peuvent notamment y déclarer de nouvelles œuvres sous forme numérique, accéder à leur répertoire, suivre les paiements et les décomptes, etc. Pour ceux et celles qui désirent demander une licence, il existe MyUnisono. Tout comme les organisateurs/trices d'événements et les exploitant.e.s d'établissements commerciaux horeca, les entreprises et associations qui diffusent de la musique dans leur espace réservé au personnel ou une musique d'attente au téléphone pourront se tourner vers cette plateforme pour demander et payer leur licence. Au cours des mois et années à venir, les utilisateurs/trices de MySabam et MyUnisono bénéficieront d'autres produits et services avec notre nouvel accès à la plateforme. Nous y adaptons nos sites Web par étapes."

Avez-vous signé de nouveaux partenariats grâce à la transformation numérique? Comptez-vous rejoindre des écosystèmes internationaux?

flexible

Frederik Gheysens: "Le programme BOOST est le fruit d'une collaboration avec deux partenaires, Jstack au sein du groupe Cronos et Inetum-Realdolmen. Pour la création de notre datalake, nous avons collaboré avec Cegeka. Et pour la solution cloud au sein de BOOST, nous avons opté pour Microsoft Azure. Notre organisation employait déjà des solutions Microsoft comme M365 pour nos utilisateurs/trices. Le fait de rester dans le même écosystème offre de nombreux avantages, même si nous essayons d'éviter autant que possible de nous lier à une marque donnée. Cela préserve notre agilité et notre flexibilité."

La Sabam travaille également sur des projets de Robotic Process Automation (RPA). Où en êtes-vous dans ce domaine?

Frederik Gheysens: "En 2020, nous avons bouclé deux projets RPA d'automatisation des tâches répétitives et manuelles pour nos collaborateurs/trices. La première application se concentre sur le traitement de notes de crédit; l'autre automatise certains aspects du traitement de la signalisation internationale des morceaux de musique. Chaque fois qu'une chanson d'un.e de nos auteur.e.s est jouée à l'étranger, des droits sont générés et traités par la Sabam. Nous allons encore gagner en efficacité dans le processus de suivi et de signalisation."

Pour conclure, la Sabam a développé un chatbot en 2021. Quels sont vos projets dans ce domaine?

Frederik Gheysens: "Nous sommes en train de le configurer. Après la prochaine phase de test, l'objectif est d'intégrer ce bot dans nos plateformes MyUnisono et MySabam. Le bot viendra automatiquement en aide aux utilisateurs/trices qui éprouvent des difficultés à trouver certaines fonctions sur ces plateformes. Nous pourrions ainsi apporter une aide plus rapide et ciblée à nos membres et nos client.e.s."

Sabam-as-a-service

Les auteur.e.s, compositeurs/trices, éditeurs/trices ainsi que les utilisateurs/trices de notre répertoire ont pu s'en rendre compte: la Sabam investit massivement dans sa numérisation. Les applications déjà très utilisées aujourd'hui en sont la meilleure preuve.

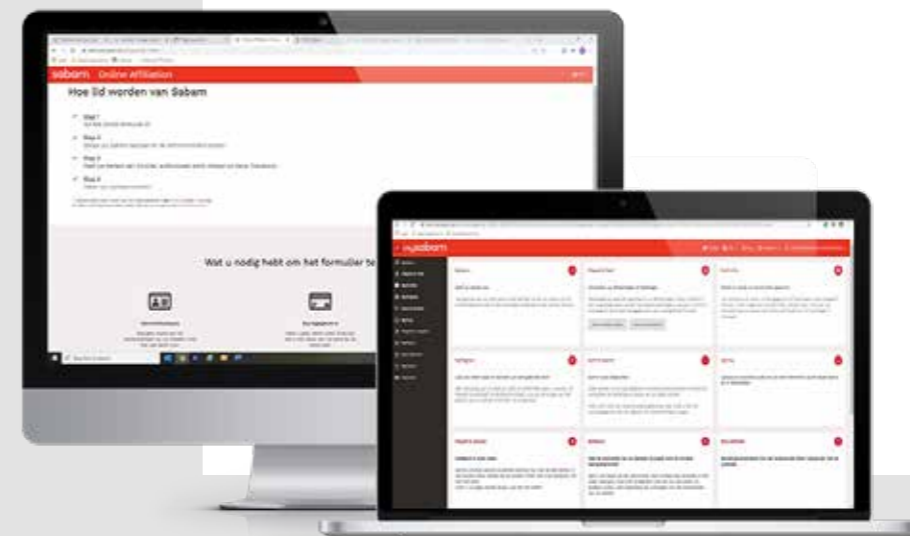
MySabam

Par le biais d'un portail numérique étendu, les membres disposent d'informations détaillées sur les œuvres qu'ils/elles ont déclarées et les droits d'auteur que celles-ci génèrent, les décomptes, fiches fiscales et bien d'autres documents encore.

Depuis peu, les eServices pour les auteur.e.s, compositeurs/trices et éditeurs/trices opèrent sous un nouveau nom: MySabam. Plus clair, plus simple et plus logique. En outre, cette dénomination s'inscrit parfaitement dans la transformation numérique intense de la Sabam. Ils/Elles déclarent en effet leurs œuvres musicales et audiovisuelles par le biais de MyWorx – cette possibilité sera prévue sous peu pour le théâtre. Ils/Elles y conservent constamment un aperçu global de leur répertoire. Et via MyTrax, ils/elles peuvent consulter les œuvres qu'ils/elles ont déclarées par ordre alphabétique.

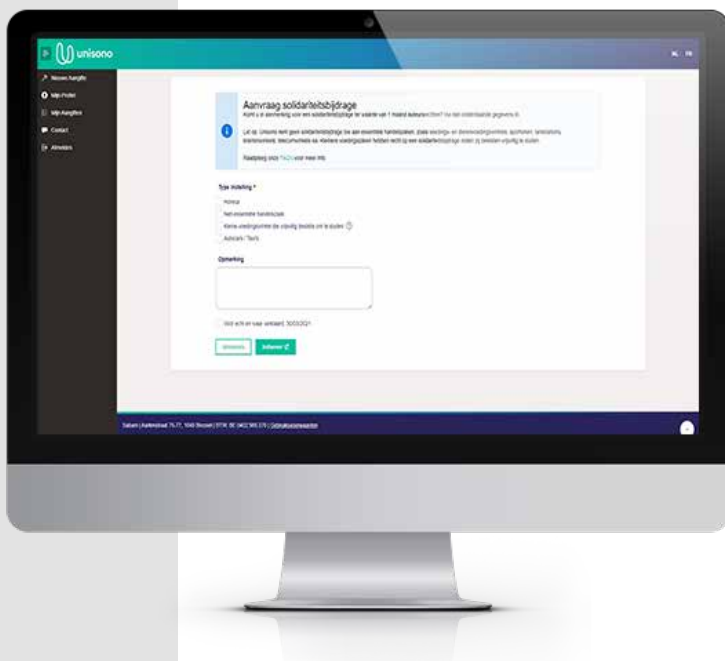
L'application MyAgreements est particulièrement pratique pour les éditeurs/trices: elle leur permet d'enregistrer, modifier et résilier leurs licences avec les auteur.e.s et compositeurs/trices, qui peuvent à leur tour vérifier via la même fonction quel.le.s éditeurs/trices perçoivent une partie de leurs droits d'auteur. MyPlaylist offre aux membres la possibilité d'informer la Sabam de toutes les exécutions de leurs œuvres à la radio, à la télévision et en live, en Belgique comme à l'étranger. Qu'il s'agisse de concert, de danse, de stand-up ou de théâtre.

Grâce à Played & Paid, les membres de la Sabam accèdent à leurs droits d'auteur: ils/elles peuvent consulter les comptes courants et les décomptes, voir en un coup d'œil quelles œuvres rapportent le plus de droits d'auteur et d'où ceux-ci proviennent... De plus, ils/elles peuvent y consulter et télécharger leur fiche fiscale. S'inscrire à l'assemblée générale – chaque membre est également actionnaire de la Sabam – s'avère très facile en ligne.



MyUnisono

Envie d'organiser un événement? De diffuser de la musique sur un lieu de travail, dans un commerce ou un établissement horeca? Via MyUnisono, les utilisateurs/trices de notre répertoire peuvent demander leur licence en ligne en quelques clics et suivre en permanence le statut de leur demande.



À la suite de la crise sanitaire, deux nouveaux modules ont été développés pour MyUnisono. Le premier permet aux établissements horeca et aux commerces qui ont été contraints de fermer leurs portes en 2020 de demander une cotisation de solidarité de la valeur d'un mois de droits d'auteur; le second, de demander le tarif saisonnier de la Rémunération Équitable pour les exploitant.e.s qui ont dû fermer leur établissement pendant plus de trois mois successifs.

Par ailleurs, la Sabam a été attentive à l'amélioration de l'expérience utilisateur/trice. La plateforme est aujourd'hui plus conviviale sur les appareils mobiles comme les smartphones et les tablettes. Enfin, les entreprises, associations et services publics qui souhaitent diffuser de la musique peuvent désormais demander et suivre leurs licences via MyUnisono.

Projets en chantier

En 2020, la Sabam a posé les bases de plusieurs projets qui seront déployés en 2021. Voici un petit échantillon d'un vaste assortiment:

S'affilier en un jour

À partir de 2021, les auteur.e.s, compositeurs/trices et éditeurs/trices pourront devenir membres de la Sabam encore plus rapidement. L'ensemble du processus ne prendra que quelques minutes.

Hello Customer

La Sabam continuera d'interroger ses membres en 2021. Elle le fera via Hello Customer, une application qui permet de recueillir du feedback non structuré et d'identifier les préoccupations de ses membres. Nous pourrions ainsi adapter nos processus et services chaque fois que nécessaire.

Nouvelles possibilités de paiement

La Sabam étudie actuellement les possibilités de paiement via Doccle: cette plateforme en ligne offre la possibilité de recevoir des factures et des documents en ligne et de les traiter sur place. Grâce à une collaboration avec Mollie, les utilisateurs/trices de MyUnisono peuvent déjà payer leurs licences en ligne.